

DOCUMENTATION ET FRANCOPHONIE :
EXEMPLES DE COOPERATION.

Odile BROUSSILLON

Sous la direction de Jacques KERIGUY
Directeur de l'E.N.S.B.

RESUME

La coopération en matière documentaire revêt plusieurs formes. Cette étude présente quelques exemples mettant en évidence la complexité des rapports Nord/Sud dans la Francophonie.

COOPERATION ; CANADIEN FRANÇAIS . ASSOCIATION
PROFESSIONNELLE ; DOCUMENTATION ; *FRANCOPHONIE ; SCIENCE
INFORMATION.

ABSTRACT

In French speaking world, several forms of documentation cooperation exist. This paper is presenting some examples, pointing out difficulty of relationships between North and South countries.

PROFESSIONAL ASSOCIATION ; COOPERATION ; FRENCH CANADIAN ;
INFORMATION SCIENCE ; INFORMATION SYSTEMS ; * FRENCH
SPEAKING.

**- Aux "Cousins" de la 26^e promotion de
l'E.N.S.B.**

**- A tous nos collègues et amis de la
Fédération des Associations
d'Archivistes de Bibliothécaires et de
Documentalistes de la Caraïbe
(FAABDC)**

AU TERME DE CETTE ETUDE QUI NOUS A INTERPELLES A PLUS D'UN TITRE, NOUS TENONS A ADRESSER NOS PLUS SINCERES REMERCIEMENTS A JACQUES KERIGUY, DIRECTEUR DE L'E.N.S.B. POUR LES PRECIEUX CONSEILS QU'IL NOUS A PRODIGUES TOUT AU LONG DE NOTRE TRAVAIL ET POUR SA DISPONIBILITE DE TOUS LES INSTANTS.

NOUS REMERCIONS EGALEMENT A REMERCIER TOUS LES COLLEGUES, TROP NOMBREUX POUR ETRE CITES, QUI SANS MENAGER LEUR TEMPS NOUS ONT APPORTE L'ECLAIRAGE DE LEUR EXPERIENCE EN MATIERE DE COOPERATION.

ENFIN, NOUS NE SAURIONS CACHER A QUEL POINT NOUS AVONS ETE SENSIBLES A L'EXCELLENT ACCUEIL QUE NOUS ONT RESERVES LES RESPONSABLES ET LE PERSONNEL DE TOUS LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS - L'UNESCO, L'AUPELF/UREF, LA BIEF, L'A.B.F.- QUE NOUS AVONS CONTACTES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	
INTRODUCTION	P.1
CHAPITRE I D'IMMENSES BESOINS	P.3
1 -1 LES INFRASTRUCTURES	
. Les Archives Nationales	
. Les Bibliothèques Nationales	
. Les Bibliothèques des établissements d'enseignement	
. Les Centres documentaires spécialisés	
. Le Centre National de Documentation Scientifique et Technique	
1 -2 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	P.7
. Des moyens limités	
. Les bibliothèques privées haïtiennes	
1 -3 LES RESSOURCES HUMAINES	P.7
. Une priorité	
. La formation : l'Ecole des Bibliothécaires des Archivistes et des Documentalistes de Dakar	
. Les Associations professionnelles	
1 -4 CONCLUSION	P.11
CHAPITRE II LE CONTEXTE INTERNATIONAL	P.12
2 -1 . Le Programme Général d'Information de l'UNESCO	
. Présentation	
. Objectifs	
2 - 2 L'Action des associations internationales : un exemple l'IFLA	P.15
. Présentation	
. Objectifs	
. Le Programme à Moyen terme	
CHAPITRE III L'ACTION FRANCOPHONE	P.20
3-1 Les organismes multilatéraux	
3 -1-1 L'Agence de Coopération culturelle et Technique	P.21
. De la naissance au Sommet	
. Les moyens	
. L'Ecole internationale de Bordeaux	
3 -1-2 l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de langue Française	
	P.23

- . L'Université des réseaux d'expression française
- . Les programmes et les moyens .
- . Le Programme "génie documentaire"

3 -2 Un organisme gouvernemental : la Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones

- . Mission et objectifs
- . Méthodes et moyens
- . Le Centre de documentation
- . La BIEF et les autres organismes
- . Conclusion

P. 29

3 -3 IBISCUS : système d'information au profit des pays en développement

P.34

3 -4 Les associations multilatérales francophones de la documentation

P.35

3 -4-1 L'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information

- . Mission de l'AIESI
- . Réalisations de l'AIESI
- . L'AIESI et les autres organismes
- . Perspectives de l'AIESI

3 -4-2 Vers la création de nouvelles associations

P.40

3 -5 Caractéristique de la forme associative de coopération

P.41

1

- . Organisation
- . Pourquoi des associations ?

3 -6 Les structures régionales

P.44

CONCLUSION

P.45

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

AVANT PROPOS

Les Antilles ont reçu l'héritage de plusieurs cultures : africaine, européenne et indienne. C'est ce qui fait leur diversité et leur richesse.

Quoi de plus normal qu'une guadeloupéenne d'origine soit sensible aux problèmes posés par la construction d'un espace francophone plurinational, pluriethnique, plurilinguistique et pluriculturel.

Notre participation à des associations professionnelles en Guadeloupe et dans la Caraïbe, la situation documentaire même de notre région nous ont familiarisés avec l'idée de coopération, quoique celle-ci ne soit pas toujours effective pour plusieurs raisons.

Cette conviction de l'intérêt, de la nécessité même d'une coopération francophone en matière de documentation, a été fortement renforcée pendant notre scolarité à l'ENSB où nous avons appréciés de pouvoir dialoguer avec des camarades français et d'autres originaires d'Afrique francophone.

C'est à travers ces échanges fructueux que nous avons pu mesurer, malgré les progrès accomplis, tout le chemin qu'il restait à parcourir, pour que cette coopération soit réellement profitable de part et d'autre.

INTRODUCTION

" L'information scientifique et technique clef du développement", c'est désormais presque un lieu commun. C'est ce qui explique, de toute évidence, l'intérêt croissant manifesté par la plupart des gouvernements et par des institutions nationales et internationales pour tout ce qui touche à sa production mais aussi à sa collecte, à sa conservation et à sa diffusion.

Cela est particulièrement vrai pour les pays les plus avancés. Dans les pays en voie de développement il existe rarement une politique spécifique en matière d'information scientifique et technique. Celle-ci est ordinairement traitée dans un cadre plus général qui rassemble en fait toutes les activités de la documentation.

Les anglo-saxons ont compris depuis plusieurs décennies déjà l'importance de la documentation. Sans doute est-ce là une cause et une conséquence à la fois de leur avance dans le domaine scientifique.

Ailleurs, chez les francophones en particulier, la prise de conscience est bien plus récente. Il a fallu en quelque sorte que la prééminence étrangère devienne quasi-insupportable pour que l'on admette enfin que le moindre effort de développement requiert la mise en place des moyens d'accéder à toute l'information utile.

Les Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français ont redonné un souffle nouveau à la francophonie en l'institutionnalisant ¹. Ils lui ont surtout donné une autre image, différente celle-là, d'un combat d'arrière-garde et passéiste pour la seule défense et illustration d'une langue et d'une culture au sens étriqué du terme. Ils ont délibérément tourné le monde francophone vers le présent et vers le devenir, conscients que c'est là une condition de sa viabilité et de sa capacité à faire entendre sa voix dans le concert des grands à l'orée du XXI^{ème} siècle.

Cependant, en dépit de cette volonté clairement affirmée tant au Nord qu'au Sud², malgré quelques réalisations porteuses d'espoir, la construction d'un espace scientifique francophone s'avère difficile car elle met en jeu des intérêts fondamentaux pour l'avenir économique des pays concernés.

A travers l'organisation de la francophonie, c'est le problème des rapports entre pays d'un niveau de développement extrêmement inégal qui est posé ; celui d'un défi à relever : substituer un réel partenariat à l'ancienne situation de dépendance.

¹ 1986 Sommet de Paris - 1987 Sommet de Québec - 1989 Sommet de Dakar.

² Document de synthèse sur l'information scientifique et le développement technologique y compris la Recherche in *Actes de la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, op. cit.

Poser le problème de l'organisation d'un espace scientifique francophone, c'est entrer de plein pied dans des questions géostratégiques de rivalité et de lutte d'influence qui ne peuvent manquer de s'instaurer entre les pays du groupe les plus avancés. La Francophonie c'est un espace, c'est surtout un marché potentiel de plus de 60 millions d'âmes et il importe de s'y trouver en bonne position.

La documentation remplit elle aujourd'hui le rôle qu'ont joué autrefois l'enseignement ou la religion pour assurer et justifier la domination des pays les plus avancés ?

La profonde diversité des pays francophones : diversité de culture, diversité géographique, climatique, diversité politique et économique etc. est cause d'une certaine difficulté à parler d'une même voix, en dépit de l'atout que représente une langue partagée. L'héritage du passé colonial est parfois lourd à assumer ... d'un côté comme de l'autre. Quand il n'existe pas, ou quand il est surmonté, ce sont d'autres enjeux jamais exprimés mais bien présents car s'inscrivant dans la logique d'un système mondial de concurrence, qui interviennent.

Les pays qui, de par leur histoire, de par leur poids économique, font figures de chefs de file de la francophonie - la France bien sûr, le Canada - sont conscients que l'avenir de la francophonie et par conséquent une partie de leur propre destin en tant que puissance moyenne soucieuse de modifier l'équilibre mondial, se joue au Sud. L'avancée des pays francophones de cette partie du globe, c'est la consolidation de leur position linguistique, politique, stratégique, et par là économique.

D'un autre côté, le Sud a lui aussi besoin du Nord pour accéder à l'information scientifique, vecteur de progrès. Il doit faire face à cette profonde contradiction qui consiste à rechercher une certaine auto-suffisance en ayant recours à l'aide extérieure. Il lui appartient de relever ce pari de l'histoire, en assumant ses faiblesses, en planifiant sa politique documentaire, en dégagant ses propres priorités et surtout en mobilisant toutes ses ressources et son potentiel humain pour rattraper son retard.

Cette étude a pour objet l'évaluation de quelques actions menées en matière de documentation dans l'espace francophone. Elle s'appuie en particulier sur deux exemples à notre avis significatifs, celui de quatre pays d'Afrique de l'Ouest : le Mali, la Mauritanie, la Guinée, le Sénégal et celui d'un état de la Caraïbe : Haïti.

Après avoir dressé un rapide état afin de préciser les besoins documentaires du Sud, nous tâcherons d'apprécier les réponses originales apportées par différents types de structures : organisations gouvernementales ou non gouvernementales, Réseaux régionaux, associations professionnelles ...au titre de l'aide bilatérale, multilatérale ou internationale.

CHAPITRE I

D'IMMENSES BESOINS

" La situation des pays en développement dans le domaine de l'information est à l'image de leur position sur le plan économique ou industriel : des besoins immenses à tous les niveaux, des possibilités fort limitées ainsi qu'une dépendance très grande par rapport à l'aide extérieure. Alors que tout est presque à faire pour maîtriser l'information qui existe dans le pays, voilà que ces Etats sont obligés pour leur développement de chercher à bénéficier des réseaux et des systèmes d'information mis en place ailleurs, notamment dans le domaine scientifique et technique tout en prenant de plus en plus conscience de la nécessité d'un développement endogène."¹

Ce déséquilibre qui existe au niveau mondial se retrouve dans l'espace francophone qui regroupe des pays parmi les plus pauvres du globe et d'autres appartenant au groupe des plus avancés.²

Dans les pays francophones du Sud, l'infrastructure documentaire existe certes, mais est parfois réduite au strict minimum. Les caractéristiques de la documentation sont une absence d'organisation du fait de l'inexistence d'une véritable politique de l'Information Scientifique et Technique, un manque de moyens financiers, matériels et humains ainsi qu'un énorme retard en matière d'utilisation des nouvelles technologies. Cependant, d'énormes progrès ont été réalisés essentiellement grâce à l'aide extérieure au cours de ces dernières années.

1-1 LES INFRASTRUCTURES

Deux récentes études³ nous permettent de dresser un schéma des unités documentaires existant dans ces pays où cinq types de structures ont été recensées.

- . des Archives nationales

- . des Bibliothèques nationales

1) BOUSSO Amadou A. Les pays en développement et leurs besoins en matière d'information et de documentation dans la prochaine décennie in *Information et documentation : attentes des pays en développement*, op. cit.

2) Rapport sur l'état de la francophonie dans le monde, op. cit.

3) GENDRON Cécile. Profil géo- documentaire des Etats du Sud, op. cit.
SALL D. Enquête sur les ressources documentaires. - UNESCO : P.G.I. : 1988. 133 p.

- bibliothèques universitaires, bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur
- des Centres de Documentation Spécialisée
- des Centres Nationaux de Documentation Scientifique et Technique (C.N.D.S.T.)

Cependant, en raison de l'inexistence quasi générale de politiques nationales d'information, ces organismes coexistent sans réels liens entre eux avec des différences parfois extrêmes d'une structure à l'autre, d'un pays à l'autre, en fonction des moyens financiers, matériels et humains - toujours insuffisants - dont elles peuvent disposer.

. Les Archives Nationales

Les services d'archives en Afrique sont généralement un héritage de la période coloniale où ils ont été créés dès 1913 par décret gubernatorial . Mais, après les indépendances de 1960, la priorité n'était pas à la préservation de ce patrimoine écrit. Aujourd'hui encore, une prise en charge effective demeure difficile en raison de l'importance des moyens que requièrent sa collecte, sa conservation, et son traitement avec en plus un énorme retard à combler.

En Haïti, les Archives Nationales ont été créées par un arrêté présidentiel de 1860, mais il fallut attendre 1986 pour qu'un décret leur conférant un statut d'organisme autonome soit voté. Les fonds d' Haïti, première République noire, sont très riches et ont une valeur inestimable pour toute l'histoire de la région. Des travaux de restauration et d'aménagement du bâtiment principal (15 000 000 \$ US) et d'aménagement d'un bâtiment annexe sont en cours grâce à un effort remarquable du gouvernement haïtien.²

De façon générale, les locaux destinés aux Archives sont trop exigus, vétustes et surtout ne répondent pas aux normes requises pour des conditions climatiques particulièrement défavorables à la conservation.

. Les Bibliothèques Nationales

Au Mali et en Guinée, la Bibliothèque Nationale est la suite d'une ancienne structure de l'Institut Français d'Afrique Noire. Au Sénégal elle est encore à l'état de projet, alors qu'en Mauritanie, les moyens financiers n'ont pas suivi la construction d'un complexe moderne.

1) BERTRAND Wilfrid. Les archives nationales d'Haïti in *l'Ecluse* vol. 1 n° 4 (juillet- août 1989).

Tributaires d'un Dépot Légal peu efficace, confrontées à la nécessité de faire face à des besoins de tous ordres, ces Bibliothèques Nationales sont loin de pouvoir remplir un rôle de Centre de Référence identique à celui que jouent leurs homologues des pays du Nord.

La Bibliothèque Nationale d'Haïti a la particularité d'avoir sous sa tutelle administrative des bibliothèques publiques sises dans les principales villes de province. Elle est actuellement en pleine restructuration après avoir été fortement touchée et quasiment détruite par les deux cyclones qui frappèrent l'île en 1977 et 1978.¹ Aujourd'hui, après 50 ans d'existence, elle est constituée d'une unité centrale en cours d'informatisation, gère 14 annexes en province, et envisage de doter les 52 communes de bibliothèques publiques au cours des 5 prochaines années. Le projet est encore à l'étude mais il est difficilement envisageable sans le recours à une aide extérieure.²

• LES BIBLIOTHEQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES.

Elles sont généralement dans des locaux aménagés et équipés.

Les bibliothèques universitaires font figure de privilégiées dans un contexte difficile car elles disposent de collections relativement importantes et de moyens budgétaires, matériels et humains effectifs quoique de plus en plus limités. En réalité, il est fréquent que les BU aient là bas un rôle important, des fonctions plus étendues et plus diversifiées que celles qui leur sont ordinairement dévolues. En effet, quoique la situation documentaire de l'Afrique Francophone ait sensiblement évolué au cours des dix dernières années tant en infrastructures qu'en personnels, les B.U. restent une pièce maîtresse des réseaux. Elles sont cependant loin d'être aussi efficaces et performantes qu'il le faudrait et leurs collections constituées pour la plus grande part à partir de dons et d'échanges sont souvent obsolètes ou peu adaptées.

Pourtant, nous le verrons plus tard, ce sont elles qui les premières ont vu l'intérêt d'un regroupement, de la mise en place de réseaux ; qui ont bénéficié de l'aide extérieure par le biais d'organismes multilatéraux telle l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (l'AUPELF) et de l'arrivée sur le marché de l'emploi des élèves formés à l'Ecole d'Archivistes et de Documentalistes de Dakar. Très tôt aussi on leur reconnaît un rôle moteur dans le système d'information de ces pays.

1) Allen et David

2) THYBULLE Françoise. La Bibliothèque Nationale d'Haïti in *l'Ecluse* vol. 1 n° 4 (juillet août 1989).

Il n'existe pas de Bibliothèque Universitaire centrale en Haïti. Chaque faculté possède un fonds spécialisé dans son domaine d'enseignement. Les collections les plus importantes (environ 20 000 ouvrages) sont celle de la bibliothèque de la faculté d'Agronomie, celle de la faculté de gestion, celle de la faculté de Médecine.

. LES CENTRES DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉS

Il existe de nombreux Centres dépendant de ministères, d'organismes publics et privés d'entreprises ou d'instituts de recherche et concernant des secteurs délimités (agriculture, industrie, pêche ...). Ces Centres spécialisés concentrés dans les capitales sont souvent tenus par un personnel peu compétent en matière de gestion et désarmé face à l'absence d'organisation.

Cette spécialisation verticale, sans la moindre coordination est source d'un énorme gaspillage notamment en ce qui concerne l'utilisation de la micro-informatique.

Certains de ces centres participent à des réseaux et bénéficient de l'aide extérieure pour l'acquisition de matériels, ce qui leur permet de réaliser un travail remarquable de collecte et de traitement de la littérature grise produite localement.

LE CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : C.N.D.S.T.

Le Sénégal est l'un des rares pays d'Afrique francophone à disposer d'un Centre National chargé de coordonner l'activité des centres sectoriels et d'appliquer la politique nationale d'IST, fonctionnant effectivement. Cette structure a joué un rôle essentiel dans l'évolution de la politique documentaire du pays au cours des dernières années. Mise en place en 1977, elle a déjà créé plusieurs outils documentaires essentiels pour le Sénégal : bases de données, fichiers nationaux, publication et vulgarisation des productions du réseau national et des réseaux régionaux et sectoriels.

Le CNDST a bénéficié de l'aide d'organismes internationaux et étrangers pour la mise en oeuvre de son programme notamment pour ce qui est de la fourniture de matériels.

En effet, le manque d'équipement en matériel informatique nécessaire au traitement de l'information et à l'exploitation des données est pour le Sénégal, comme pour la plupart des pays d'Afrique francophone, un problème épineux pour lesquelles les questions techniques sont presque aussi cruciales que la question financière.

1-2 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

. DES MOYENS LIMITÉS

Les institutions des pays en développement disposent de peu de ressources documentaires du fait de la faiblesse de la production éditoriale locale et de la difficulté à se procurer les documents publiés à l'étranger faute de devises ; du fait aussi de l'inaccessibilité de l'information disséminée dans les multiples centres et difficilement exploitable à l'état brut. Or, l'Afrique est sous équipée - en nouvelles technologies, certainement - mais dans de nombreux cas, en moyens matériels élémentaires (photocopieurs - appareils de reproduction - machine à écrire etc).

. LES BIBLIOTHEQUES PRIVÉES HAITIENNES

A côté des institutions publiques (Archives, Bibliothèque Nationale ...) et pour remédier à leur déficience, de nombreuses collections privées, souvent bien plus riches tant en qualité qu'en quantité, ont été constituées. Deux bibliothèques privées remarquables doivent être signalées : celle de l'historien Jean FOUCHARD (rachetée depuis peu par la B.N. grâce à une aide extérieure) et celle de l'avocat Edmond Mangones.

1 - 3 LES RESSOURCES HUMAINES

- . Une priorité**
- . La formation : l'Ecole des Bibliothécaires des Archivistes et des Documentalistes de Dakar**
- . Les Associations.**

Plus encore que l'insuffisance en ressources techniques et technologiques, ce sont les besoins en personnel qualifié qui se font cruellement sentir. En effet, la compétence des cadres est aussi une condition de l'efficacité des outils. Sans cadres qualifiés, l'apport de la technologie et de l'informatique, aussi sophistiquées soient-elles, est nul. Bien plus, sous-utilisées ou mal utilisées, celles ci sont sources de gaspillage et multiplient les problèmes.

Ainsi, loin de remédier à la parcellisation de l'information et au manque de coordination entre les institutions, la prolifération anarchique de microordinateurs restituant les "fichiers maison" est révélatrice , d'une absence de ligne directrice dans la prise en charge de l'IST.

Plus les moyens financiers sont limités, plus l'on devrait rechercher une rationalisation de la technique.

En 1977, le Centre Régional de formation des bibliothécaires, archivistes, et documentalistes qui fonctionnait depuis 1967, est rattaché à l'Université Cheik Anta Diop et devient l'EBAD.

Cette école, à vocation régionale forme des cadres moyens (BAC +2) qui a l'issue de leur scolarité sont affectés dans leur pays d'origine. C'est de l'EBAD que sont sortis nombre de professionnels actuellement en poste dans les institutions documentaires africaines.

	Archivistes	Bibliothécaires	Documentalistes	Total
Guinée	-	04	-	04
Mali	04	10	12	26
Mauritanie	01	01	04	06
Sénégal	75	127	102	304
TOTAL	80	142	118	340

répartition des élèves formés à l'EBAD de 1983 à 1986 pour cette sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Comme on peut le constater l'EBAD a formé en majorité des étudiants sénégalais et ne peut donc à elle seule satisfaire l'ensemble des besoins de l'Afrique francophone. La mise en place de structures de formation dans d'autres pays n'a que légèrement atténué le problème en posant en revanche, souvent de manière cruciale, celui de l'encadrement pédagogique.

En fait, dans beaucoup d'institutions, ce sont des personnels non qualifiés qui occupent les postes de bibliothécaires, de documentalistes et d'archivistes.

Une telle situation a sans doute plusieurs causes :

- la capacité limitée de l'EBAD qui n'est pas en mesure de former des cadres pour tous les pays, quoiqu'elle ait une vocation régionale.

- l'insuffisance du nombre de candidats à la formation du fait du peu de considération pour la profession dans ces pays plus encore qu'ailleurs.

- la désertion des cadres qui quittent les bibliothèques pour des fonctions plus prestigieuseset mieux payés.

- le peu de bourses accordées par des gouvernements pour qui la documentation n'est pas encore considérée comme une priorité pour le développement.

Les enseignements dispensés à l'école de Dakar restent assez traditionnels dans leur contenu. Calqués à l'origine sur ceux des pays développés, donc peu adaptés aux réalités africaines, aux besoins des pays, ils n'ont pas suivi la même évolution qui s'est faite ici avec l'arrivée des nouvelles technologies et l'introduction de nouvelles disciplines, faute de moyens financiers, matériels, pédagogiques...et humains. D'autre part, L'EBAD ne forme pas de techniciens : restaurateurs, photographes ... dont les compétences sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des institutions documentaires.

Avant l'instauration du second cycle en 1983, les seules possibilités de formation au niveau supérieur étaient celles de l'étranger : la France, la Suisse, le Canada. Depuis 1983, une formation supérieure (BAC +4 -) existe qui ne semble pas non plus répondre aux attentes. Trop théorique elle ne prend pas encore vraiment en compte les quelques expériences positives¹ en cours afin d'adapter ses enseignements à des besoins effectifs.

Beaucoup de candidats à une formation supérieure préfèrent encore s'expatrier, surtout pour se former aux nouvelles technologies qui apparaissent désormais incontournables pour l'avenir de la documentation aux professionnels africains comme aux autres.

Malheureusement, ces formations à l'étranger ne sont pas plus adaptées aux besoins de leurs institutions et à ceux des utilisateurs potentiels. Les écoles des pays francophones les plus avancés commencent tout juste à prendre en compte dans leurs programmes, l'évolution des conditions d'exercice de la profession chez elles et ne sont pas en mesure de répondre aux besoins du Sud.²

Ce problème de la pertinence de la formation avait été évoqué lors du 1^{er} congrès de l'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information (AIESI) dans une Communication d'un ancien directeur de l'EBAD qui préconisait alors, le maintien de la formation initiale sur place afin de permettre au futur cadre de mieux cerner ses besoins pour exprimer ensuite ses exigences en matière de formation.³

Le problème de la formation des cadres n'est pas, en principe, un problème purement individuel. C'est une question nationale qui requiert une vision globale s'appuyant sur une analyse correcte des besoins du pays et une programmation des objectifs.

Dans beaucoup de pays la politique nationale en matière de documentation est floue. Ces Etats ne disposent pas d'un assez grand nombre de cadres de niveau supérieur ni d'une représentation professionnelle dans ce secteur suffisamment forte pour influencer la politique gouvernementale.

1) Divers réseaux mis en place avec le concours d'organismes internationaux : PADIS - PANGIS - RESADOC

2) Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information - Bridging the gap between theory and practice, op. cit

3) BOUSSO Amadou A Problèmes de la formation des étudiants hors de leur pays in Colloque International des écoles de bibliothécaires, op. cit

Dans beaucoup de pays la politique nationale en matière de documentation est floue. Ces Etats ne disposent pas d'un assez grand nombre de cadres de niveau supérieur ni d'une représentation professionnelle dans ce secteur suffisamment forte pour influencer la politique gouvernementale.

" Les associations sont aussi les interlocuteurs privilégiés des écoles dans l'étude des problèmes relatifs à la formation des divers professionnels de l'information au niveau national."¹ , elles jouent un rôle essentiel dans la revalorisation d'une profession, et dans la lutte pour l'amélioration des statuts des personnels. Elles peuvent peser d'un réel poids si elles représentent une force tant qualitative que quantitative ; d'où un impératif constant de recherche de compétence.

. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Au Sud la plupart des associations n'existent que sur le papier, " de manière virtuelle"². En Afrique, beaucoup d'entre elles sont nées en tant que section de l'AIDBA (Association Internationale de la Documentation des Bibliothèques et des Archives en Afrique) et ont parfois subi les contrecoups des divisions qui l'ont traversée. Les associations qui existent ont peu de membres, peu de moyens et ...peu de pouvoir. Elles sont à l'image de la profession même dans ces pays où l'organisation des activités documentaires est récente, où **quand il faut résoudre des problèmes cruciaux au quotidien : la faim, la santé la mise en place de structures documentaires est du domaine du superflu.**

Une particularité de ces associations, peut être un point positif à l'heure où le débat est à l'harmonisation des professions de la documentation, c'est qu'elles regroupent le plus souvent les représentants de plusieurs professions : archivistes, bibliothécaires, documentalistes et même ...muséologues. Cela leur permet de renforcer leurs effectifs et d'être plus représentatives face aux organismes et associations dont elles sollicitent l'aide.

Il faut ajouter que les contours de la profession sont si mal définis que l'on peut indifféremment être affecté dans un service d'archives, dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation. ³

1) UNESCO. P.G.I. L'harmonisation de la formation en bibliothéconomie en sciences de l'information et en archivistique. - Paris : UNESCO : P.G.I. , 1987. -16 p.

2) GANDAHO Pascal A. I. La Francophonie et les associations professionnelles in *Documentation et francophonie* p. 45, op. cit.

3) GANDAHO Pascal, op.cit

1-4 CONCLUSION

Cette brève présentation laisse apparaître l'extrême pénurie des pays d'Afrique francophone qui sont pour la plupart dans le même état documentaire que ceux que nous avons présentés. Dans l'ensemble, le Sénégal fait un peu figure d'exception et de modèle avec une législation abondante sur les archives, avec des infrastructures documentaires convenables, une école de formation basée sur son territoire et depuis 1975, un C.D.N.S.T. qui planifie et coordonne sa politique d'I.S.T. C'est aussi le seul des quatre pays africains où le personnel des institutions documentaires bénéficie d'un statut particulier, quoique sans beaucoup d'attrait. Ces progrès ont été possibles grâce à une meilleure prise en charge du gouvernement sénégalais mais surtout grâce au soutien financier, technique et logistique extérieur.

Le cas d'Haïti est différent car il s'agit d'une île francophone qui dans une caraïbe en majorité anglophone pourrait se sentir isolée et vivre - pour ce qui est de la coopération documentaire - sa francophonie comme un handicap. En fait, elle joue plutôt à fond toutes ses cartes : coopération régionale avec l'Association des Bibliothèques d'Université de Recherche et Institutionnelles de la Caraïbe (ACURIL)² coopération avec les îles françaises, par le biais de la Fédération, coopération francophone en utilisant aux mieux les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies,³ coopération internationale en sollicitant l'aide des grands organismes en priorité pour l'amélioration et la modernisation des infrastructures et la formation du personnel.

1) En 1988, l'ancienne Association des Archivistes des Bibliothécaires et de Documentalistes de la Caraïbe Francophone (A.A.B.D.C.F), association multiterritoriale (Guadeloupe, Guyane, Haïti, Martinique) créée en 1980, s'est transformé en Fédération.

2) Le Président en exercice d'Acuril est Jean-Wilfrid BERTRAND, Directeur Général des Archives Nationales d'Haïti, premier président de l'A.A.B.D.F.C.

3) Voir infra participation active au réseau de la Banque d'information sur les Etats francophones (BIEF).

CHAPITRE II

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

2.1 LE PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION (P.G.I.) DE L'UNESCO

. PRÉSENTATION

Le P.G.I est une structure créée pour coordonner les actions de 'UNESCO relatives à la documentation. Il sert de cadre à l'élaboration et à l'application de décisions normatives en matière de fourniture et de traitement de l'information au niveau international .

Le P.G.I. tire ses ressources principalement du budget ordinaire de l'organisation . il a la gestion de fonds relevant du Programme de participation (mis à la disposition des états membres pour les priorités), et du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Pour l'exercice 1986-1987, le chapitre Programme Général d'information- droit d'auteur - statistiques représentait 4% du budget ordinaire de l'UNESCO. Pour 1990-1991, le budget prévisionnel du P.G.I. s'élève à 8 127 700 \$ et il est prévu en outre 6 4000 000 \$ pour les dépenses extra budgétaires ; soit une somme de 14 527 700 \$ sur un total de 378'000 \$.

. OBJECTIFS

Dans le plan à moyen terme pour 1984-1989 , c'est à lui qu'incombait la responsabilité du grand programme VII, Systèmes d'information et accès à la connaissance. Ce programme , avait pour objectif de " faciliter l'accès de tous à l'information, de favoriser une circulation sans entrave de l'information et de renforcer la capacité des états membres d'échanger, de stocker et d'utiliser les informations nécessaires à leur développement en ayant recours notamment aux bases de données. A cette fin, un accent particulier a été mis sur l'élaboration des outils normatifs nécessaires au traitement de l'information, sur l'application des nouvelles technologies et en particulier de l'informatique ; sur le renforcement des systèmes et des services d'information nationaux, régionaux et internationaux et leur interconnexion au sein d'un même réseau mondial." ¹

Cet objectif qui concerne la totalité des ressources mondiales d'information qui avait été énoncé lors de la Conférence UNISIST qui s'était tenue en 1979 puis repris par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne 1979) a été approuvé par la Conférence Générale.

1) UNESCO Deuxième plan à moyen terme 1984-1989 p. 165

Il s'articulait sur trois grands axes :

1 - Amélioration de l'accès à l'information : technologies modernes, normalisation et interconnexion des systèmes d'information

2 - Infrastructures politiques et formation nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée

3 - Systèmes et services d'information et de documentation de l'UNESCO

Les deux premiers volets de ce programme intéressent tous les états en accordant toutefois une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés afin de leur permettre de rattraper leur retard .

"L'interdépendance de toutes les nations en matière d'information confère à ce grand programme une dimension internationale ; Il concerne toutes les régions et tous les pays du monde - industrialisés ou en développement - qui ont un rôle à jouer dans cette entreprise de coopération. Il fera donc appel pour sa mise en oeuvre à l'ensemble des Etats membres, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies compétents , aux organisations non gouvernementales, aux associations professionnelles, aux autres institutions concernées¹

Il insiste sur son caractère interdisciplinaire et intersectoriel, autrement sur son caractère fondamental puisqu'il est lié à tous les secteurs du développement.

a) - amélioration de l'accès à l'information

Cet axe de travail se développe en trois directions :

- élaborer des outils pour le traitement et le transfert de l'information
- créer des bases de données pour l'application de technologies et d'outils normatifs modernes
- promouvoir des réseaux régionaux d'information spécialisée en coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes.

b) - Infrastructures politiques et formation nécessaires au traitement de l'information spécialisée.

¹ UNESCO Ibidem

Deux aspects sont exposés dans ce chapitre :

- l'un concerne les infrastructures et les politiques

- l'autre concerne la formation des professionnels et des utilisateurs et vise à donner des indications quant à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique de l'information.

Le P.G.I. et les associations professionnelles internationales

Le P.G.I. travaille en étroite collaboration avec les associations professionnelles internationales : la FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES (IFLA) ; LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE de la DOCUMENTATION (FID), LE CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (CIA) dont il partage les principaux objectifs. Toutes trois jouissent du statut A de membre associé. Au titre du programme budgétaire 1990-1991, les subventions qui leur ont été accordées sont :

IFLA : 74 000 \$

CIA : 56 000 \$

FID : 36 500 \$

. LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACTION DU P.G.I. SUR LES PAYS FRANCOPHONES

Les pays francophones membres de l'UNESCO bénéficient au même titre que les autres des actions internationales, qu'elles soient spécifiques à un état, à une région (quand elles répondent à une demande des gouvernements) ou qu'elles entrent dans le cadre d'une information large (énoncé de principes directeurs ...). L'aide peut consister en une assistance technique : mission d'experts ... ou en une aide au financement par le biais des fonds du Programme des Nations Unies pour le Développement.

AMÉLIORATION DE L'ACCES À L'INFORMATION

Le **Rapport du Directeur général** présenté à la 25ème session générale de 1989, fait état des principaux résultats du programme pour les années 1986-1987. Quelques unes ont fortement inspiré les choix et les projets mis en oeuvre dans l'espace francophone au titre de l'aide multilatérale ou bilatérale. En effet, la mise en place de réseaux, la création de bases de données locales ou régionales ne peut se situer en dehors du mouvement général de normalisation et faire abstraction des impératifs de communication mondiale.

Des progrès ont été notamment réalisés pour l'amélioration du format commun de communication (CCF) dont l'impact s'est accru , dans la mise en oeuvre de projets visant à créer des bases de données locales.

Des stages de formation sur l'utilisation de progiciels documentaires pour micro-ordinateurs ont été réalisés à l'intention des spécialistes de l'information des pays en voie de développement.

Le programme approuvé pour 1990-1991 prévoit un soutien technique et financier des états membres pour la mise au point et l'adoption de format de communication nationaux pour favoriser l'échange d'information bibliographique lisibles en machine

INFRASTRUCTURES POLITIQUES ET FORMATION

Pour ce deuxième volet, les principales actions menées concernaient l'organisation de séminaires en vue de l'élaboration et à la diffusion de textes législatifs relatifs aux politiques nationales de l'information. Au Sénégal, un projet pilote sur l'**Accès Universel aux Publications** a fait l'objet d'une mission de consultant avant d'être mis en oeuvre.

Le troisième plan à moyen terme élaboré pour 1990-1995 insiste sur l'impératif de "renforcer les mécanismes de coopération et les réseaux d'information spécialisés au niveau interrégional, régional et sous-régional de manière qu'ils puissent devenir progressivement auto-suffisants".

Pour cela, l'accent sera mis sur l'évaluation de l'impact des nouvelles technologies sur les professions de l'information, sur l'évaluation des outils pour la formation des spécialistes.

2.2. L'ACTION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : UN EXEMPLE L'IFLA

. PRÉSENTATION

La Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA) est une association internationale non gouvernementale regroupant des associations de bibliothécaires, des bibliothèques, et des individus.

Les structures de base de l'association sont les sections. Au nombre de 31, elles sont réunies à l'intérieur de huit divisions. Certaines sections s'intéressent à des types de bibliothèques, d'autres à des types d'activité bibliothéconomique (catalogage , indexation...): . :

- Division des bibliothèques générales de recherche
- Division des bibliothèques spécialisées
- Division des bibliothèques publiques
- Division du contrôle bibliographique
- Division de la formation et de la recherche
- Division des collections et services
- Division des activités régionales
- Division de la gestion et de la technologie.

Chaque section propose son propre programme qui est examiné par le bureau de coordination de la Division. Les programmes des Divisions sont examinés par le Bureau professionnel. La Division des activités régionales est une Division spéciale qui s'intéresse à toutes les bibliothèques et à tous les services d'information des pays en développement. Ses trois sections : Afrique - Asie et Océanie - Amérique latine et Caraïbes complètent le travail des autres sections et divisions de l'IFLA.

. OBJECTIFS

Les principaux objectifs de l'IFLA sont :

- favoriser sur un plan international la compréhension, le dialogue, la recherche et le progrès dans tous les champs d'activité des bibliothèques et des services d'information
- favoriser la formation permanente
- être un organisme capable de représenter les bibliothèques pour les problèmes d'intérêt international
- développer promouvoir et défendre des principes pour les différents types d'activité des bibliothèques comprenant l'établissement des statistiques, l'enregistrement et la communication de données bibliographiques, la préservation et la conservation de documents.

L'orientation de l'IFLA est indiquée dans un programme quinquennal élaboré par le bureau professionnel de l'association à partir de la réflexion des structures de base.

. **LE PROGRAMME À MOYEN TERME 1986-1991** ajoute aux trois programmes existants, trois nouveaux programmes fondamentaux :

- Accès universel aux publications
- Contrôle bibliographique
- Programme Marc international

auxquels s'ajoutent :

- Préservation et conservation
- Flux transfrontière des données
- Développement de la bibliothéconomie dans le Tiers Monde

Ce Plan quinquenal s'appuie sur les résultats obtenus les années précédentes suit l'évolution de la profession, s'adapte aux nouvelles exigences de partage des ressources et reflète une volonté de mieux contribuer aux progrès des activités documentaires des pays du Sud.

• **L'ACCES UNIVERSEL AUX PUBLICATIONS U.A.P.**

Ce programme vise à faciliter l'accès à l'information sous toutes ses formes pour toutes les catégories de lecteurs. Il cherche donc à identifier les obstacles (matériels techniques, financiers, linguistiques et politiques) à la disponibilité des documents pour permettre d'élaborer au niveau local des politiques permettant de prendre en compte tous les aspects de la chaîne documentaire, de la production à la distribution de l'information.

Cet travail se réalise par la publication de documents et par l'organisation de sessions de formation.

L'IFLA apporte son expérience internationale aux gouvernements désireux d'élaborer un plan national pour le développement et l'amélioration des services de bibliothèques et d'information.

• **LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL C.B.U.**

Le but de ce programme prioritaire est de soutenir la production d'un enregistrement unique pour chaque publication et de permettre un échange d'information grâce à la normalisation des descriptions bibliographiques.

• **LE PROGRAMME MARC INTERNATIONAL I.M.P.**

Il est le complément du C.B.U..

L'adoption d'un format commun UNIMARC favorise l'échange des enregistrements de chaque pays en évitant la conversion des données.

Le PROGRAMME MARC INTERNATIONAL se compose de deux projets l'I.M.P. BL. (British Library) et le programme I.M.P. (International Deutsche Bibliothek). I.M.P. DB s'occupe plus de la publication de périodiques et l'I.M.P. LB de la maintenance et de l'actualisation du format UNIMARC.

. PRÉSERVATION ET CONSERVATION P.A.C.

Ce programme s'attache à trouver des remèdes aux graves problèmes de détérioration physique des documents. Il se préoccupe tant de leur condition de stockage et de conservation que de l'étude de la durabilité des matériaux entrant dans leur fabrication. (papier ... reliure ...) il se donne pour objectif de sensibiliser les décideurs et les spécialistes à la nécessité de la conservation et à l'utilisation des nouveaux supports technologiques pour la production et la préservation . Le P.A.C. accorde aussi une grande importance à la formation de spécialistes des techniques de préservation et de conservation. Il prévoit l'organisation de rencontres d'experts, de conférences nationales ainsi que la publication de matériel d'enseignement

. FLUX TRANSFRONTIERE DES DONNÉES T.D.F.

Le programme T.D.F. vise à promouvoir dans les bibliothèques le transfert électronique de données afin de permettre leur traitement et leur stockage par ordinateur.

Des informations peuvent être fournies par des bases de données sous forme textuelle ou numérique dans des domaines aussi variés que les sciences et techniques, l'économie, les finances etc.

La mise en oeuvre du programme T.D.F. pose de nombreux problèmes plus ou moins cruciaux suivant le niveau de développement des pays :

- problème de l'existence ou non d'une politique nationale et de possibilités d'accord entre les États
- problème technique de compatibilité et de maintenance du matériel
- problème de coût d'investissement et de fonctionnement et problème tarifaire applicable aux données et à l'information importée.

L'IFLA s'est donnée pour tâche durant ces cinq années de concentrer ce programme sur la sensibilisation au sujet : cela par l'émission de recommandations pour la formulation des politiques et l'élaboration de guides , par une coopération accrue avec les autres partenaires internationaux impliqués dans T.D.F au niveau national et international, et par une aide à la formation des utilisateurs dans le but d'améliorer l'accès aux bases de données informatisées.

COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

. L'UNESCO

L'IFLA travaille depuis plusieurs années déjà, en étroite collaboration avec l' UNESCO particulièrement avec le **Programme Général d'Information** et la **Division pour la promotion du livre**. Un grand nombre de ses actions bénéficient du soutien moral et financier de l'UNESCO

. La FID et le CIA

Certains projets relatifs à la formation, à la conservation et au traitement de l'information sont menés conjointement par les trois organisations.

Chapitre III

L'ACTION FRANCOPHONE

L'action documentaire menée par les organismes francophones dans l'espace francophone doit relever un double pari .

Dans un premier temps elle doit pouvoir **répondre aux besoins réels** des pays concernés, de ceux du Sud en particulier, et proposer des solutions adaptées à leur environnement social culturel économique et politique. Ces besoins que nous avons tenté de cerner auparavant sont fondamentalement d'ordre financier et concernent les infrastructures et l'équipement, les ressources documentaires comme les ressources humaines.

Ensuite, pour prétendre bénéficier de l' appui des organismes internationaux elle doit veiller à **s'inscrire dans le schéma** élaboré au niveau mondial, ceci d'autant plus que les grandes orientations tracées sur la base d'enquêtes et d'analyses ne sont nullement en contradiction avec les intérêts des pays francophones qui sont généralement les moins avancés en matière de documentation.

En fait, il s'agit de mettre la Francophonie au service des principes, d'en faire , grâce aux liens privilégiés qu'elle crée , un atout supplémentaire pour surmonter les obstacles et atteindre ce qui demeure l'objectif essentiel : **l'accès de tous à toute l'information souhaitée.**

S'inspirant des programmes fondamentaux, les organismes francophones ont à **trouver les voies originales**, à se doter de moyens spécifiques, adapter ceux proposés, et faire en sorte que les **projets francophoncs soient complémentaires des autres et participent à l'effort mondial.**

Mais, d'un autre côté, il existe dans la Francophonie une " tradition historique de coopération bilatérale " et les francophones, ceux du Nord surtout, ne parviennent pas toujours à rassembler leurs efforts pour être efficaces .

Aujourd'hui encore, seulement 40% des ressources du Sommet francophone sont affectées à la coopération multilatérale contre 60% à la coopération bilatérale.

La Francophonie est encore pour certains, en dépit des déclarations d'intention, un moyen de s'affirmer. Les intérêts nationaux prennent souvent le pas sur l'intérêt collectif. Il en résulte une **dispersion des forces et un gaspillage des ressources.**

Les projets, et les structures mises en place pour les réaliser, ont évolué en même temps qu'évoluait la **conception de l'aide**. On cherche à substituer aux rapports unilatéraux d'assistanat, de nouvelles relations d'échanges et de partage.

Pour cela, au cours de la dernière décennie et plus encore depuis la tenue du premier Sommet l'idée forte qui habite l'espace francophone est celle de **partenariat** et de **réseaux** : réseaux d'institutions, réseaux de ressources documentaires et humaines afin que les pays du Nord se parlent enfin, que " le Nord parle au Sud, que le Sud parle au Nord et surtout que le Sud parle au Sud."¹

3.1 LES ORGANISMES MULTILATERAUX

3.1.1. L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (A.C.C.T.)

• DE LA NAISSANCE AU SOMMET.

La création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique en 1970 fut impulsée par les présidents H. BOURGUIBA de TUNISIE et L. SEDAR SENGHOR du SENEGAL. Ce fut le premier regroupement d'une vingtaine d'Etats francophones qui décidèrent alors de " *s'unir pour faire d'une langue commune un outil de coopération multilatérale dans des domaines afférents à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques au service du développement de leur peuple.*"

Vingt ans après, l'A.C.C.T. rassemble 41 pays membres dont sept états associés et deux provinces canadiennes ayant le statut de gouvernement. La tenue de Sommets francophones à partir de 1986 et les nouveaux programmes adoptés devaient lui donner une nouvelle stature. Son premier budget était d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 F). Celui d'aujourd'hui s'élève à cent millions de francs (100 000 000) dont 80% sont consacrés à la réalisation des programmes prioritaires du Sommet. L'A.C.C.T nommé **partenaire privilégié** gère un fonds multilatéral alimenté par les pays membres.

¹ C. VALANTIN Président du Comité international du Suivi du Sommet francophone

LES PROGRAMMES

Cinq domaines d'action ont été définis, dès 1987 par les participants à la réunion de Paris. Il s'agit de :

Agriculture et protection de l'environnement

Culture et communication

Information scientifique et développement. (I.S.D.T.)

Industrie de la langue

Education et formation

En 1987, à Québec, le réseau I.S.D.T. a retenu trois programmes majeurs pour l'exploitation et la diffusion des connaissances scientifiques : la mise en place d'un espace informatique francophone et le projet d'une Université des réseaux d'expression française impulsée par l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française.

LES MOYENS

Pour réaliser ces programmes, l'Agence développe son action dans plusieurs directions. Elle se préoccupe notamment de la constitution de bases de données spécialisées et générale, de la diffusion et de l'édition de dictionnaires scientifiques et d'ouvrages de perfectionnement aux nouvelles technologies.

Depuis 1973, le Réseau International de Traitement de données de l'A.C.C.T a favorisé la constitution de banques de données en agriculture et en pharmacie et d'une base de données sur les fournisseurs d'information francophone (plus de 1000 références pour 36 pays).

L'Agence a également édité ou coédité plus de 150 titres concernant principalement le monde rural (collection Techniques Vivantes A.C.C.T/CILF)

L'ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX(E.I.B.)

Les actions de formation du programme éducation et formation de l'A.C.C.T. visent principalement à renforcer les structures nationales éléments moteurs du développement.

Ce sont des actions de perfectionnement qui tentent de répondre à des demandes précises . Elles sont menées par le biais d'un instrument original dont dispose l'A.C.C.T qui est l'Ecole Internationale de Bordeaux.

Depuis son ouverture en 1972, l'E.I.B. a accueilli plus de 6 000 cadres des pays membres pour des stages de durée limitée (1 à 4 mois). Le programme information scientifique et technique est destiné à la formation de cadres moyens et supérieurs en matière d'utilisation des nouvelles technologies. Un objectif fondamental de l'école, c'est d'*assurer la promotion d'agents de développement compétents directement opérationnels et répondant aux exigences de leur environnement.*" Elle adapte donc sa pédagogie en mettant l'accent sur une participation active des stagiaires, sur une confrontation permanente de la théorie à la pratique, sur une étude des problèmes et des solutions adaptées à des milieux socio-économiques variés.

Le centre documentaire de l'E.I.B. est le complément des enseignements. Son fonds spécialisé et général sur les pays membres de l'A.C.C.T est assez riche. (plus de 20 000 ouvrages, 800 abonnements à des périodiques, rapports de ministères microfiches ...) .Ce centre est en cours d'informatisation pour devenir, conformément à une Recommandation du Sommet de Québec, un centre serveur pour les pays francophones.¹

3.1.2.L'ASSOCIATION DES UNIVERSITES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT DE LANGUE FRANCAISES (AUPELF)

Crées en 1961, l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française fut l'un des premiers organismes multilatéraux à voir le jour. Son objectif était de réunir dans une même communauté, l'ensemble des Universités utilisant le français. Au sein de l'AUPELF, l'IST a toujours été un domaine privilégié de la coopération interuniversitaire.

L'AUPELF a ainsi participé à plusieurs initiatives en faveur de la formation. Elle a apporté son concours à la création de l'EBAD et a encouragé la naissance de l'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information AIESI. Cependant, la création de l'UREF ('87) devait lui permettre de mieux structurer son action pour lui donner une autre dimension.

L'UNIVERSITE DES RESEAUX D'EXPRESSION FRANCAISE

. MISSION ET OBJECTIFS

L'Université des Réseaux d'Expression Française a été créée par la Conférence de Québec (1987) puis confirmée par celle de Dakar (1989) comme un Programme majeur du Sommet.

1) Actes de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements ayant en commun l'usage du français. Sainte Foy Quebec · Ed la Liberté, 1988 p. 94.

Opérateur privilégié en matière d'enseignement supérieur et de Recherche, elle a pour vocation de fournir à la Francophonie un outil du développement scientifique et technologique qui lui permette de prendre part valablement à la compétition internationale.

L'UREF membre de l'AUPELF a pour " *ambition de nouer dans tout le tissu scientifique de la francophonie les liens de l'échange de l'information et de la solidarité dans une perspective de développement et de modernité.*" ¹

La Francophonie scientifique est à un tournant² et les enjeux sont clairs. Il s'agit de donner à la langue française une place de grande langue de communication scientifique internationale pour préserver une certaine approche francophone de la science, pour donner la garantie aux pays d'Afrique Francophone - liés par l'histoire à la langue française - de pouvoir accéder à la modernité dans le respect de leurs différences.

S'appuyant sur l'Association des Universités, l'UREF doit pouvoir parvenir à mettre en réseaux à travers l'espace francophone, les hommes, les idées et la connaissance pour décloisonner la recherche et favoriser une production de qualité.

LES PROGRAMMES ET LES MOYENS

Le programme de l'UREF s'articule autour de trois grands axes :

- l'information scientifique et technique
- les réseaux de recherche
- la formation partagée.

Son budget pour 1990 est de 6 millions de dollars canadiens soit environ 30 millions de francs français.

Pour améliorer la circulation de l'information entre le Nord et le Sud, l'UREF édite une collection d'ouvrages qu'elle diffuse, sur supports écrits ou informatiques vendus à moitié prix dans les pays du Sud. Elle publie également deux revues scientifiques, l'une multi-disciplinaire de vulgarisation scientifique, l'autre de haut niveau offrant aux chercheurs francophones une tribune pour " accéder à une réelle notoriété internationale. " ³

1) GUILLOU Michel. UREF au service des Universités et des chercheurs francophones in *Universités* vol. 10 n°4, vol. 11 n° 1.

2) Titre de l'ouvrage de John LIBBEY. Paris : AUPELF, 1989 (Universités francophones)

3) UREF ACTUALITES n°7 (décembre, janvier 1989) p. 7

Complétant ainsi sa mission de diffusion, l'UREF offre aux bibliothèques spécialisées des pays en voie de développement une **bibliothèque minimale** comprenant notamment des abonnements à des revues de recherche et des manuels récents de 2ème et 3ème cycle.

La documentation a un rôle moteur dans le développement des activités de l'UREF puisqu'elle conditionne en quelque sorte toute activité de recherche. Sans doute est-ce pour cela que l'AUPELF/UREF a encouragé la création de l'Association des responsables des Bibliothèques et Centres de Documentation d'Expression Française (A.B.C.D.E.F.) qui deviendra comme l'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information, (A.I.E.S.I.), un réseau institutionnel de l'Université.

. LE PROGRAMME GÉNIE DOCUMENTAIRE DE L'UREF¹

a) Sa mission

La mise en place du *programme Génie documentaire* est significative de l'intérêt qu'attache l'AUPELF/UREF à l'information scientifique et technique au service de la recherche.²

Ce programme s'inscrit dans la continuité du soutien que l'AUPELF a dès le départ accordé a nombre d'initiatives dans ce domaine, et vient le renforcer.³

Il vise à créer une dynamique favorable à une circulation de l'information cohérente et organisée en permettant notamment aux pays en voie de développement de bénéficier de l'apport de nouveaux supports pour la collecte d'informations bibliographiques et primaires.

b) Ses moyens

Le programme prévoit la mise en place de Centres-Ressources qui pourraient se confondre avec d'autres structures (Centre Ressources pour l'Edition et la Diffusion de l'Information Scientifique et technique CREDIST) mises en place par l'UREF pour l'enseignement supérieur et la Recherche.

Il prévoit en outre la création de réseaux d'utilisateurs ou de producteurs d'information. Le "*Génie documentaire*" attache bien entendu une attention particulière à cet élément indissociable de l'introduction de nouvelles méthodes qui est la **formation** ; qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue des professionnels ou de la formation des usagers (chercheurs).

1) BOURREL Jean-Claude. Nouveau programme : le génie documentaire. Paris : AUPELF, 1989. 6 p. Dactylogr.

2) Conclusions du Conseil Scientifique de l'AUPELF/UREF Troisième session Montréal 26-27 et 28 octobre 1989. Relevé de décisions, paragraphe 21, p.9.

3) Soutien à l'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information. Financement de la participation de professionnels du Sud à des Conférences et à des sessions de formation, et participation à l'organisation de séminaires et de colloque internationaux sur la documentation

CONCLUSION

L'A.C.C.T et l'AUPELF/UREF sont des organismes **multilatéraux**, l'un gouvernemental, l'autre non gouvernemental. Ils sont directement **confrontés** aux problèmes que posent les rapports Nord/Sud, Sud/Nord mais également les rapports Nord/Nord et Sud/Sud. Leur particularité c'est la "cohabitation" de francophones d'horizons divers au sein d'une même structure dont la vie interne, la difficulté à formuler des projets collectifs, peuvent refléter de simples divergences ou des rivalités.

Ainsi, l'UREF qui paraît être plutôt une initiative des Français, a-t-il rencontré quelque réticence des gouvernements canadien et québécois. Ce n'est pas par hasard que Michel Guillou, président de l'AUPELF/UREF souligne de nouvelles dispositions d'esprit : "*Le Canada et le Québec ont décidé de s'engager résolument et d'apporter à l'entreprise une contribution plus substantielle.*"¹

L'autre aspect caractéristique de ces types de regroupement, que nous retrouverons dans les associations professionnelles, c'est le **rapport inégal des forces**. Le poids des autres communautés francophones d'Europe de Belgique et de Suisse, est bien faible par rapport à celui de la France et du Canada qui du fait de leur position économique et politique, du fait d'une plus grande expérience des relations internationales, **marquent fortement de leur empreinte cette coopération multilatérale**. Or, ces gouvernements sont déjà engagés dans leurs propres actions de coopération bilatérale.

1) GUILLOU Michel. Le mot du délégué général. *Uref actualités* n°8 (mai-juin 1990) P.1.

3.2 UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL : LA BANQUE D'INFORMATION SUR LES ETATS FRANCOPHONES ¹

3.2.1 MISSION ET OBJECTIFS

La Banque d'information sur les Etats francophones : BIEF a été conçu au départ comme une **banque de données** recensant des informations bibliographiques concernant les Etats membres du sommet francophone

Né d'une recommandation du premier Sommet , le projet BIEF a été mis en oeuvre par le Secrétariat d'Etat du Canada. La Banque d'Information sur les Etats francophones est donc un **organisme gouvernemental financé majoritairement par des fonds canadiens²**. dont l' objectif, est le regroupement d'informations extraites des fichiers manuels et informatisés des bibliothèques nationales, universitaires et spécialisées de chaque pays afin de les rendre accessibles.

Mais, la BIEF est aussi un **réseau de ressources humaines, documentaires et technologiques**, assurant, à la demande, la fourniture de documents primaires sur différents supports (de la copie aux microfiches - vidéodisques et disques compacts ...) Elle permet ainsi une participation effective des institutions et des professionnels des pays du Sud au même titre que ceux du Nord.

3.2.2 MÉTHODES ET MOYENS

Le réseau BIEF est construit sur le principe de l'échange d'informations et du partage des ressources. La banque a été constituée à partir des inventaires nationaux qui signalent dans les collections des bibliothèques du pays, tout document, sans exclusion de langue ou de support, traitant des autres Etats membres.

Les 65 000 premières notices catalographiques ont été recueillies dans 43 grandes bibliothèques canadiennes en septembre 1986, puis restituées dès février 1987 aux quatre premiers pays concernés : Haïti- Tunisie- Sénégal- Rwanda-

La dynamique qui s'est ainsi créée a permis un rapide élargissement du réseau qui peut compter aujourd'hui sur la participation d'environ 150 unités documentaires et sur celle d'organismes régionaux multilatéraux et internationaux.(Voir annexe)

1) Rapport d'activités 1986-1989 : Paris - Québec - Dakar, op cit.

2) 1 600 000 F participation du gouvernement canadien pour 1 000 000 F fonds multilatéraux dégagés par le Sommet

• LES CENTRES SERVEURS

Après le Sommet de Québec (1987), un réseau de centres serveurs a été mis en place pour mieux structurer le travail de repérage des données locales et de restitution de documents.

Huit centres serveurs chargés chacun de couvrir une zone géographique déterminée ont été choisis sur la base d'un inventaire réalisé en 1987. Cette étude avait pour but de recenser les infrastructures disponibles au Sud capables de soutenir une telle entreprise⁴. Ces centres assurent la communication entre les unités documentaires de la région et la BIEF avec laquelle ils ont passé un contrat qui prévoit l'attribution de 400.000 francs pour mener à bien leur mission..

En octobre 1989, un programme de co-gestion de la base de données a été mis sur pied. la responsabilité de ce programme est partagé entre les 8 (huit) centres serveurs et 3 (trois) unités de traitement et de saisie dont celle du Canada responsable de la normalisation bibliographique. Ces unités ont chacune la charge des notices en provenance des structures documentaires de leur région respective. Deux nouveaux centres devraient être mis en place prochainement pour améliorer la couverture régionale

Chaque centre est pourvu d'un poste de travail en informatique, d'un télécopieur, d'un lecteur de disques compacts et d'un lecteur de microfiches. Cet équipement lui permet de communiquer avec la BIEF, mais surtout avec les autres centres des pays du Sud. C'est un avantage important et un progrès réel vers "l'autonomie documentaire" des pays du Sud qui peuvent ainsi communiquer sans un passage obligé par le Nord.

La base BIEF est mise à jour tous les six mois. Les notices sont au format CAN/MARC mais la BIEF a prévu une adaptation au format CCF de l'UNESCO . Son serveur Utlas international vient de mettre au point un format CCF/BIEF.

Burundi, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Maurice, Sénégal.

Madagascar, PGI/PANGIS, Canada.

Madagascar, Zaïre

Voir Chapitre II L'Aide

LA FORMATION

La mise en place des nouvelles technologies a souvent pour conséquence de poser avec plus d'acuité le problème de la formation et du perfectionnement de ceux chargés de les appliquer. La BIEF se préoccupe de cette question en organisant des sessions de formation sur des thèmes liés à la gestion de la base de données¹ ; en encourageant aussi - par le financement - la participation de ses partenaires aux programmes de l'Ecole Internationale de Bordeaux et aux congrès d'associations professionnelles. La BIEF manifeste son intérêt pour l'amélioration des rapports Sud/Sud en soutenant, par exemple, la formation de conservateurs de la Bibliothèque Nationale de Mauritanie à la Bibliothèque Nationale de Tunis.

De manière générale, elle est sensible aux problèmes que rencontre la profession (formation, statut ...) et favorise la mise en réseau des professionnels et des associations, ou soutient ceux qui existent. Ainsi, a-t-elle impulsé la création de la FABADEF (Fédération des Associations de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes des Etats membres du Sommet Francophone au mois d'Aout 1989, à l'occasion de la Conférence de l'IFLA qui se tenait à Paris.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le fonds documentaire du Centre constitué d'ouvrages, de périodiques, de rapports de recherche, de dossiers relatifs à la Francophonie etc. est conçu pour répondre prioritairement à la demande des partenaires BIEF. Il fournit également, à la demande, de la documentation relative à l'information scientifique et technique (manuels de référence, répertoires etc...) Des achats de documents pédagogiques ont été réalisés au profit d'écoles des sciences de l'information du Sud. Un programme de diffusion de revues scientifiques et techniques prévoit l'envoi de plus de 2300 abonnements à des revues scientifiques à travers toute la Francophonie. La Bibliothèque Cheick Anta Diop de l'Université de Dakar a pu s'abonner grâce au concours de la BIEF à plusieurs bases de données sur CD ROM.²

¹) Atelier de formation à la co-gestion technique de la base de données BIEF du 16 au 29 octobre in *L'Ecluse* Vol. 1 N°4 P. 3 . Les centres serveurs se rencontrent à Québec in *L'Ecluse* Vol. 2 N°2 P.5

²) CANCER CD, LISA, MEDLINE, PSYCLIT, SOCIOFILE, TERMIUM, DISSERTATION ABSTRACTS, LIFE SCIENCES COLLECTION pour une valeur de 150 000 F

LA BIEF ET LES AUTRES ORGANISMES

Le rapport d'activités 1986 - 1989 de la BIEF insiste lourdement sur une volonté sans cesse réitérée, de l'organisation canadienne de collaborer avec les autres organismes oeuvrant en matière de documentation. Il s'attarde en particulier sur les actions menées en collaboration avec le PGI (UNESCO) ; qu'il s'agisse de concertation sur l'aide à apporter à la modernisation des systèmes documentaires du Sud, de problème de normalisation ou de toute autre question.

Elle a contribué financièrement (100 000 dollars Canadiens) à la mise en oeuvre du projet PANGIS (Réseau panafricain pour un système d'informations géologiques) dans quatre nouveaux pays d'Afrique.

Il mentionne également plusieurs rapprochements avec l'A.C.C.T, une participation à des formations de l'Ecole de Bordeaux, le co-financement d'actions avec l'AUP ELF et des consultations au bénéfice d'organisations internationales.

De gros moyens sont consacrés à toute la partie relations publiques et à la promotion de la BIEF qui publie en outre un bulletin. *L'Ecluse* est un organe de liaison bimestriel (trimestriel depuis le N° 2 du vol. 2) qui diffuse des informations sur l'évolution de la base de données et sert à faire connaître la BIEF et son réseau de partenaires.

D'un autre côté, ses relations avec la France paraissent assez tièdes. Le rapport veut donner l'impression que l'effort de collaboration est unilatéral.

Ainsi, affirme-t-il, "*les actions de dépouillement des fichiers spécialisés français sont des actions ponctuelles demandées par la BIEF et le résultat de négociations privées.. L'établissement d'un noeud de coordination en France assurerait une collaboration plus efficace des unités documentaires françaises aux programmes BIEF*".

La participation des institutions françaises à la base de données est plutôt réduite (7%) et très largement inférieure à celle des canadiens (42%) et à celle des belges (50%) Il semble en effet que l'initiative canadienne ait rencontré un écho favorable dans la Communauté française de Belgique qui participe valablement au programme BIEF (Voir annexe).

4) 70 000 f pour les outils de promotion logo, dépliants publicitaires, macarons ...

Depuis 1989, le service de publications officielles de la Bibliothèque Nationale participe à la base. Il a ainsi fourni près de 11 160 notices extraites des fichiers thématiques des services manuscrites orientaux, des acquisitions africaines et des catalogues et inventaires spécialisés de la B.N.

D'autre part, si l'AUPELF revient souvent comme partenaire de la BIEF, l'Université des Réseaux d'Expression Française, programme majeur de l'AUPELF né lui aussi d'une recommandation des Sommets. est uniquement mentionné (AUPELF/UREF p.11), comme demandeuse des services de la BIEF Or, quoique celle-ci intervienne dans un domaine précis, celui de la Recherche et de l'enseignement supérieur, les objectifs de L'UREF sont assez voisins et en tous cas complémentaires de ceux nouvellement affichés par la Banque d'Information sur les Etats Francophones et les deux, organismes feront certainement appel aux mêmes centres-ressources. En effet, il faut noter que la contribution des bibliothèques universitaires représentent 39% des données (Voir annexe)

CONCLUSION

En définitive, ce bilan d'activités cherche à démontrer que le Canada avec la BIEF a largement gagné sa place de leader de l'IST dans la Francophonie et que cette légitimité est reconnue par les plus hautes instances internationales et par tous ... sauf la France :

Citons quelques passages : " le format de communication CCF/BIEF a été mis au point . ce format émane donc du Format commun de communication (CCF)A cet effet la BIEF, représentant la Francophonie, fut le seul réseau invité à la première réunion du Comité international des utilisateurs du format de communication tenue à Genève en avril 1989."

Puis ensuite, " La BIEF est d'ailleurs distributeur officiel du CDS/ISIS , autorisé par l'UNESCO auprès des Etats membres du Sommet francophone."

et plus loin " La BIEF a la réputation d'être un grand réservoir de spécialistes en IST pour la francophonie et c'est ainsi que des organismes internationaux comme l'UNESCO L'ACCT, le PNUD, l'AUPELF/UREF, l'AIESI, consultent la BIEF en vue d'identifier des personnes ressources .. "

Quoique ces auto-satisfecits puissent déplaire à certains, il convient de saluer le **remarquable travail** accompli en trois ans. Bien entendu, tout n'est pas parfait dans l'entreprise canadienne. La participation respective des Etats membres apparait bien inégale, indépendamment de leur appartenance au Nord ou au Sud (Voir annexe)

Des questions restent en suspens : celle d'une indexation par sujet, peut-être souhaitable ; celle du nombre de données en attente ; celle du développement futur du réseau gêné par des questions de coût de communications etc. mais, l'impression qui s'en dégage est celle d'une extraordinaire **vitalité**. L'entreprise canadienne est parvenue à insuffler un réel dynamisme à ses partenaires du Sud, en leur permettant de **collaborer** tout de suite selon leurs capacités, tout en veillant au impératifs de formation et en les **valorisant**.

3.3 IBISCU\$ SYSTEME D'INFORMATION AU PROFIT DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ¹

Le système d'information **IBISCU\$** créé par le Ministère français de la Coopération en 1983 nous semble être l'entreprise française qui se rapproche de la BIEF. Mais, il répond, à l'origine à un autre souci : identifier et localiser les nombreuses études sur les pays en développement disseminées dans les centres de documentation des nombreux organismes. Le projet s'est ensuite étendu aux ouvrages et aux périodiques.

La base fournit des informations factuelles et numériques (informations économiques, prix, etc..) sur les pays. Elle est accessible sur *minitel* et sur le *SUNIST* mais la version papier est largement diffusée en France même et dans les pays en voie de développement.

En 1989, elle comprenait 49 000 références avec résumés (voir annexe)

1) Titre d'un article de Michel GUIGNARD paru dans un n° spécial d'Afrique Contemporaine, 1989, OP Cit

[Le réseau se construit dans l'action, en s'adaptant, avec des **moyens financiers appréciables** mais surtout la volonté très nette d'**aller de l'avant**, quitte à remettre à plus tard ce qui paraît à d'autres essentiel.]

3.4 LES ASSOCIATIONS MULTILATERALES FRANCOPHONES DE LA DOCUMENTATION

Nous avons eu l'occasion plus haut, de souligner la responsabilité essentielle qui incombe aux associations de professionnels. Elles ont un rôle interne de formation de leurs membres, une mission de défense et de promotion de la profession, un devoir de collaboration avec les instances dirigeantes du pays et de conseil en matière de politique nationale d'IST. Cela est vrai pour les associations nationales comme pour les associations régionales et multilatérales.

Nous avons également noté la faiblesse d'organisation des professionnels du Sud, conséquence de la jeunesse même de la profession dans leur pays. Cependant, nous remarquerons que la toute première association de professionnels d'Afrique noire date bien de 1957. Mais, l'Association Internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives (AIDBA) ne vit le jour que grâce, en grande partie à l'initiative de non professionnels dont l'ancien directeur de l'UNESCO, M. Amadou M'bow qui en fut le premier président.

A une autre échelle, il existe d'autres structures associatives multilatérales qui rassemblent des professionnels de la documentation des pays francophones. Ces structures bénéficient en général d'un soutien, financier surtout, d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui réalisent par leur intermédiaire certaines actions de leur programme en matière d'information scientifique et technique.

L'idée d'une coopération francophone dans une structure de type associatif n'est pas neuve. On la retrouve dans les actes du 23ème congrès de l'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française (A.C.B.L.F. 1967) Elle s'est concrétisée pour la première fois par la naissance de l'Association Internationale des Ecoles en Sciences de l'Information (AIESI), dix ans plus tard. Cette association est née à l'initiative des canadiens qui semblent avoir été depuis toujours, plus sensibles à cette idée de coopération. En effet, l'Association des Bibliothécaires Français (A.B.F.), principale association française ne s'est préoccupé que fort tard de coopération francophone.¹¹

11) En fait depuis la tenue des Sommets. voir (*Bibliothèque et Francophonie de l'assistance au partenariat*) ABF, 1989

3.4.1 L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECOLES EN SCIENCES DE L'INFORMATION (A.I.E.S.I.)

3.4.1.1. MISSION DE L'A.I.E.S.I.

L'AIESI est née le 20.mai 1977 à la suite d'un colloque qui s'est tenu à Genève. 27 (vingt sept) participants venus de 8 (huit) pays (Algérie- Belgique- France- Maroc- Quebec- Canada- Sénégal- Suisse- Tunisie) et portait sur la comparaison des enseignements dans les écoles, sur les échanges d'informations de documents et de matériel pédagogique ainsi que sur le problème posé par la formation des étudiants hors de leur pays.

L'AIESI se voulait un pont entre les écoles pour l'harmonisation des enseignements et le partage des ressources. Dès l'origine, elle s'est placée dans la lignée de l'AUPELF . L'article 2 des statuts précise que " *l'AIESI est rattaché à l'AUPELF* " et l'article 9 du règlement que " *les orientations et les décisions adoptées par l'Assemblée doivent s'inscrire dans les objectifs fondamentaux de l'AUPELF et être en conformité avec la politique générale de celle-ci* Dans les années qui suivirent sa création l'AIESI connut quelques difficultés à définir des actions répondant à la demande précise de l'Association des Universités. Le Rapport du Secrétaire général à la quatrième assemblée générale (p. 7) dans la partie relative aux relations entre l'AIESI et l'AUPELF insiste sur la nécessité de " *clarifier ces relations assez floues*" et de " *raffermir les liens précieux et nécessaires avec l'AUPELF, qui a supporté l'AIESI depuis ses débuts.*" Mais, la création de l'Université des Réseaux d' Expression Française, en lui offrant un cadre nouveau lui a permis de mieux se situer

3.4.1.2. REALISATIONS DE L'AIESI

- LES JOURNÉES D'ÉTUDES

La principale activité de l'AIESI depuis sa création est la tenue régulière (tous les deux ans) d'une assemblée générale couplée avec des journées d'études. Ces journées à caractère scientifique ou pédagogique qui tentent de répondre aux nouvelles préoccupations de la profession se veulent un lieu d'échanges et de rencontre pour les responsables d'enseignement. Leurs actes ont été régulièrement publiés constituant ainsi une première base de réflexion sur les questions de pédagogie.

De plus, pour répondre à un désir d'ouverture de ses membres, l'AIESI a également organisé un colloque conjoint avec l'Association for Library and Information Science (ALISE) sur la pédagogie dans les écoles en sciences de l'information.

- LES PUBLICATIONS

Outre la publication systématique des actes de ses réunions biannuelles, l'AIESI a fait paraître d'autres ouvrages avec le soutien financier de l'AUPELF : deux éditions du Répertoire des écoles d'expression française des sciences de l'information. Elle a aussi participé à l'édition d'un ouvrage sur les techniques documentaires édité dans la nouvelle collection de l'AUPELF. Par contre, les projets d'une revue francophone des sciences de l'information et d'un lexique des sciences de l'information n'a pu encore être mené à terme.

- OUTILS PEDAGOGIQUES

La création d'outils pédagogiques, l'un des objectifs prioritaires de l'AIESI, n'a que faiblement été atteint, faute de moyens financiers et de disponibilité des membres et en dépit des efforts des Bureaux qui se sont succédés à la tête de l'association. Un important projet de création d'un support pédagogique multimedia pour l'enseignement des techniques documentaires en Afrique n'a pu être mené complètement à terme. et s'est limité pour l'instant à la publication d'un manuel.

3.4.1.3. L'AIESI ET LES AUTRES ORGANISMES

- RELATIONS AVEC L'AUPELF

Les statuts de l'AIESI reflètent les liens privilégiés qu'elle entretient avec l'AUPELF qui a été en quelque sorte à l'origine de sa création. Elle a pu ainsi bénéficier à plusieurs reprises de subventions accordées par le Fonds International de Coopération Universitaire (FICU) géré par l'AUPELF.

La création de l'UREF lui permet de devenir un membre à part entière de l'Association en tant que réseau institutionnel et de bénéficier de nouvelle source de subvention¹ Cependant, lors de la 6^{ème} Assemblée générale la présidente de l'association insistait sur la nécessité pour l'AIESI de gagner sa place au sein de l'AUPELF en tant qu'association représentant des spécialistes de l'information :

" Si l'importance de l'information est maintenant reconnue, celle du spécialiste de l'information ne l'est pas, à nous d'agir. pour qu'elle le soit "

1] Rapport moral 6^{ème} Assemblée générale. P. 3.

L' AIESI doit démontrer la documentation aujourd'hui problème majeur pour les autres réseaux institutionnels doit s'attaquer à la racine ; c'est à dire au niveau de la **formation des spécialistes**.

Mais, dans l'immédiat, grâce à l'UREF, l'AIESI a déjà pu apporter son soutien à des bibliothèques d'écoles de pays en voie de développement en souscrivant des abonnements à des revues de bases (30 000 F) Elle a en projet la diffusion d'une bibliothèque sur CDROM.

LES AUTRES ORGANISMES

De manière générale, l'AIESI essaie d' établir le maximum de contacts avec tous les organismes oeuvrant dans le domaine de la documentation (PGI, IFLA...) Elle est membre de l'IFLA et a déposé sa candidature à l'UNESCO en tant qu'organisation non gouvernementale dans la catégorie C (statut d'observateur) Cependant, avant que sa demande puisse être valablement instruite, elle devra adopter un statut juridique.

Mais, ces rapports sont encore trop formels ou ponctuels : la contribution de l'AIESI à la réflexion générale demeure insuffisante et se limite à une participation à des réunions ou à des demandes de subventions spécifiques. Ainsi a-t-elle, elle aussi obtenu 20 000 F de la DBMIST (Direction des Bibliothèques des Musées et de l'Information Scientifique et Technique) pour l'organisation des journées d'études.

3.4.1.4 PERSPECTIVES DE L'AIESI

• DES DIFFICULTÉS DE FONCTIONNEMENT

L'Association a souvent rencontré des difficultés de fonctionnement liées à la faiblesse de ses moyens. Le Rapport du bureau pour la période 1984 -1985 soulignait déjà que : "*disséminée sur trois continents et ne regroupant qu'un nombre limité de membres (notre) l'association a toujours eu beaucoup de difficultés à maintenir un niveau d'activité satisfaisant entre ses assemblées générales bisannuelles.*"

En 1988, l'AIESI comptait 28 membres-écoles, 9 membres associés institutionnels et 11 membres individuels mais manquait singulièrement de dynamisme malgré l'effort de mise en place d'un organe de liaison. Les Rapports moraux des présidents successifs insistent régulièrement sur la nécessité d'une meilleure prise en charge collective des actions programmées et sur l'importance d'un "*vouloir vivre collectif.*"

En dépit d'une volonté plus marquée à partir de 1986 d'accorder une attention particulière aux écoles du Sud, l'AIESI n'est pas toujours parvenu, faute de moyens financiers, à couvrir toutes les régions. Ces dernières années, elle a souffert d'une démobilitation progressive de ses membres qui privilégient la coopération bilatérale entre institutions. Des accords de coopération pour l'enseignement de l'informatique documentaire ont été conclus pour trois ans entre l'EBSI de Montréal, l'EBAD de Dakar et l'ESI de Rabat, l'E.N.S.B. a signé une convention avec l'EBAD "pour formaliser et étendre les actions de coopération qu'elles mènent depuis plusieurs années."¹

Ces actions sont souvent traitées en dehors de l'AIESI qui n'en tire en fait aucun bénéfice. Le rapport moral de la présidente pour 1986-1988 disait à propos de la coopération entre écoles du Nord et du Sud *"de tels accords existent en réalité : ... mais il serait important que l'AIESI soit associée à ces actions, qu'elle les connaisse, puisse en tirer des leçons, que leurs forces et leurs faiblesses soient évaluées, discutées, et les expériences mises en commun pour en tirer plus de bénéfice. Chaque école doit prendre conscience de cette nouvelle dimension que peut lui apporter l'AIESI, sans nuire pour autant à son indépendance et à son originalité."*

• CRÉATION D'UNE SECTION FRANÇAISE

En mars 1990, les formations françaises membres de l'AIESI ont créé une section française dans le but de rendre plus efficace leur participation. En fait, on peut penser qu'il s'agissait pour elles de rassembler leurs forces pour améliorer leur représentation avant la nouvelle Assemblée générale qui était prévue en mai. En effet, à l'A.G de 1988, pour la première fois dans l'histoire de l'AIESI, aucun des établissements français pourtant largement majoritaires n'avait été élu au bureau de l'association. Était-ce un hasard, était-ce une conséquence du renforcement de la participation des écoles du Sud, était-ce le signe d'un désintérêt de la part des français ou d'une réelle diminution de leur audience ? D'un autre côté, la position des fondateurs de la section française de l'AIESI ne nous paraît pas absolument innocente. Le compte-rendu de la réunion du 4 avril 1990 dit que : *"Créée par les représentants des formations françaises membres de l'AIESI, cette association se présente comme la section française de l'AIESI, mais elle souhaite s'ouvrir à l'ensemble des formations en sciences de l'information. Elle peut également accueillir des enseignants à titre de membres associés ou des associations professionnelles, à condition que ces dernières se livrent à des activités de formation."* En fait, il s'agit quasiment de la création d'une nouvelle association qui garderait simplement des liens avec l'AIESI. Les institutions françaises cherchent de nouveaux appuis à l'extérieur de l'association qui semble traversée par une lutte d'influence de plus en plus sévère quoique sournoise.

¹ Convention n° 89 01 Voir annexe

En fait l'AIESI souffre des mêmes maux que toutes les autres entreprises de coopération multilatérale et ses difficultés sont accrues du fait de sa totale dépendance financière vis à vis d'organismes extérieurs . Les problèmes d'efficacité qui se posent à l'AIESI sont en fait le reflet des difficultés de la collaboration Nord/Nord au sein de la francophonie

3.4.2 VERS LA CREATION DE NOUVELLES ASSOCIATIONS : L'A.B.C.D.E.F.

En août 1989, à l'occasion de la 55ème Conférence de l'IFLA qui se tenait à Paris, deux nouvelles associations ont vu le jour : l'une à l'initiative de la BIEF , la Fédération des Associations de Bibliothécaires, d'Archivistes et de Documentalistes des Etats membres du Sommet Francophone désignée sous l'acronyme FABADEF ; l'autre à l'initiative de l'AUPELF-UREF , l' Association des Bibliothèques, Centres Documentaires d'Expression Française (A.B.C.D.E.F) . Ces deux démarches s'inscrivent parfaitement dans la logique actuelle de mise en réseaux des potentiels humains et matériels et sont complémentaires l'une de l'autre tout comme elles devraient l' être de l' AIESI qui oeuvre depuis plus de dix ans dans le domaine des sciences de l'information.

Cependant, l'atmosphère d'effervescence qui a régné autour de leur création était bien le signe qu'il y avait là un enjeu d'importance. Pour une fois la France (en fait les responsables d'institutions françaises) avec l'A. B C.D.E.F). semblait avoir pris les devants mais le caractère précipité de sa démarche la faisait plus apparaître comme une riposte aux ambitions canadiennes que des responsables d'institutions françaises n'ont pas hésité à qualifier d'"hégémoniques" et à son projet parallèle de création de la FABADEF.

Ces associations créées depuis plus d'une année à présent, ont pourtant quelques difficultés à démarrer effectivement leurs activités.

Le premier congrès de l'A.B.C.D.E.F. qui devait se tenir au mois de mai 1989 en même temps que des journées d'études sur la Bibliothèque minimale a été repoussé pour diverses raisons de financement, de conception et d'organisation au mois d'octobre prochain.

La FABADEF a pu réunir son bureau exécutif provisoire chargé de la mise en forme définitive des statuts proposés à l'A.G. d'Août 1989 mais semble avoir du mal à aller plus loin.

La constatation d'une pareilles difficultés communes à ce type d'associations nous amène en définitive à reposer la question de leur utilité pour les uns et pour les autres et à examiner de manière plus précise leurs caractéristiques.

3.5. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORME ASSOCIATIVE DE COOPÉRATION

3.5.1 ORGANISATION :

Au sein de ces regroupements associatifs d'institutions (AIESI, ABCDEF) ou d'associations (FABADEF) on retrouve des représentants de pays développés d'Europe (France, Belgique, Suisse), d'Amérique (Canada) et de pays en voie de développement d'Afrique (Afrique noire et du Magrehb) et des Caraïbes (Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane)

La représentation française est souvent la plus forte numériquement (écoles, universités, I.U.T.) mais doit compter avec la présence canadienne pour ce qui est de l'influence. En effet, **le poids de chaque partie est fonction en réalité de sa capacité à pouvoir trouver des financements pour l'association dans son propre pays.** Il dépend donc **de la position qu'elle occupe face aux autorités nationales** dont elle relève et de l'intérêt que manifestent celles-ci à l'égard des problèmes de la documentation.. Or, nous connaissons qu'elle est en France la situation en la matière¹ .

D'un autre côté, **la répartition des forces varie en fonction des ambitions de chacun.** Il est clair que ni la Communauté française de Belgique ni la Suisse ne prétendent disputer à quiconque le leadership de la francophonie. elles se contentent d'une participation plus ou moins active en fonction de leurs centres d'intérêt et d'après le moment. Elles sont donc des partisans potentiels à gagner pour les challengers.

Au Sud, l'Afrique noire francophone est sous représentée en proportion mais le Maghreb est assez présent surtout pour ce qui est des établissements d'enseignement et des institutions documentaires.

Ce sont en général les statuts français, loi 1901 qui sont adoptés et on cherche généralement, dans la composition des bureaux et dans la désignation aux postes de responsabilité à respecter un certain équilibre assurant une représentation conforme à la diversité des membres des associations.

1) Les professions des bibliothèques et de la documentation et les associations qui les représentent ne bénéficient que d'une audience limitée auprès des responsables français de la Culture et de l'Education, en témoignent la situation des bibliothèques et les débats actuels sur les statuts .

Malgré celà les rapports ne sont pas toujours totalement égaux et on a quelquefois l'impression que toutes les questions importantes se jouent entre le Canada et la France, principaux bailleurs de fonds, et que les autres ne servent en réalité que d'arbitres.

Nous avons souligné à plusieurs reprises déjà, l'extrême dépendance financière des associations par rapport aux subventions d'organismes et de ministères. Les còtisations des membres sont largement insuffisantes pour leur permettre de mener à bien les actions de leur programme. Elles n'assurent que partiellement les còuts de fonctionnement considérablement accrus du fait de l'étendue du territoire couvert par des associations multilatérales (frais de télécommunications, frais de déplacement ...). Souvent, ce sont les membres (institutionnels surtout) qui en assument une partie.

3.5.2 POURQUOI DES ASSOCIATIONS ?

Les associations de ce type sont extrêmement importantes à plusieurs titres. D'abord, **elles correspondent parfaitement à la stratégie actuelle des gouvernements** qui prònent l'idée du partenariat, de l'échange et du partage. L'association est fondée au départ (dans les textes en tous cas) sur un rapport absolument égalitaire des membres qui ménage ainsi les susceptibilités.

C'est une **forme d'organisation souple** qui permet de mettre en oeuvre des actions (de formation, d'édition, de diffusion etc.) de mener une réflexion commune hors du cadre formel des structures administratives et politiques officielles

Pour les professionnels, l'association est un **lieu d'échanges et de rencontres**, de mise en commun des expériences séminaires, conférences, journées d'études ...) et des ressources (bases de données, catalogues collectifs...) pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et valoriser la profession.

A celà, il faut ajouter le **sentiment d'appartenance à un grand ensemble** que peut donner la participation à une association multilatérale du type de celles que nous avons décrites précédemment. En conclusion de son rapport moral à la 6ème assemblée générale de l'AIESI, Catherine LERMYTE, résumait ainsi son expérience au bureau de l'AIESI : *" Les 4 années que je viens de passer au bureau de l'AIESI m'ont énormément appris sur la profession, sur sa diversité comme sur son unité, beaucoup aussi sur la francophonie et la richesse qu'elle représente, et enfin sur l'Afrique, son immense potentiel et ses besoins urgents." ... " une action concertée sur 3 continents est difficile, la diversité des mentalités et des attentes rend la tâche complète ..."*

De l'autre côté, on retrouve la même motivation chez les professionnels du Sud. qui participent de plus en plus nombreux à ces structures, à mesure que la profession s'organise dans leurs pays.

Pareille adhésion des francophones du Sud à l'idée d'une coopération s'explique parce qu'ils y trouvent en fait une satisfaction qui s'exprime à plusieurs niveaux :

un premier niveau, purement **matériel** parce que l'association peut être un canal d'échanges ou de dons de matériels et de documents.

un deuxième niveau , **intellectuel** , par rapport à leur formation professionnelle à travers les échanges des journées d'études et des séminaires,

un troisième niveau plus profond lié aux autres mais fondamental qui est celui du **désir de ce sentir appartenir à une profession**. En effet, malgré les progrès accomplis, les professions de bibliothécaires , de documentalistes ou d'archivistes ne jouissent pas encore, nous l'avons vu, d'un statut social au Sud. Les professionnels de ces pays ont encore besoin de cette **légitimation** que leur apporte une participation à des réunions extérieures, ils en ont besoin pour se sentir exister comme membre d'une profession à travers des échanges avec leurs homologues des pays développés. Ils y puisent une énergie supplémentaire pour affronter chez eux les difficultés résultant du manque de moyens, de l'absence de politique, et surtout de l'incompréhension des gouvernants. Cette impression ils le retrouvent bien sûr quelque peu dans leur participation à de grandes manifestations internationales (congrès de l'IFLA, de la FID du CIA ...) mais sans ces liens un peu particuliers de parenté que tissent une langue partagée et une histoire commune quoique douloureuse.

Malheureusement les associations n'ont pas les moyens d'entretenir cette flamme. Elles ne peuvent du reste elles- même avoir de réel impact sans un relais solide sur place. Une Fédération d'associations ne peut valablement fonctionner si les associations qui la composent n'existent pas réellement sur le terrain. Elle ne peut venir qu'en renfort d'une action menée de l'intérieur.

Ces associations, faute de moyens suffisants sont souvent contraintes de limiter leur action à l'énoncé de conseils et de recommandations et ne disposant d'aucun pouvoir, d'aucun statut, doivent passer par l'intermédiaire d'organismes reconnus (UNESCO, IFLA). D'autre part, une fois dépassé le stade d'énoncé des problèmes et d'élaboration des statuts fondateurs il est parfois difficile d'obtenir des membres confrontés à toutes sorte de difficultés qu'ils conçoivent leur action quotidienne en terme de coopération. Les problèmes sont certes parfois communs, mais l'éloignement est grand et les priorités différentes.

Fort heureusement de plus en plus les professionnels du sud apprennent à compter d'abord sur leurs propres forces tirant parti d'une communauté linguistique sans s'y enfermer et demeurant ouverts à toute forme de coopération régionale ils privilégient les échanges Sud/Sud

3.6 LES STRUCTURES REGIONALES

La nécessité de trouver des solutions adaptées à leur environnement a contraint les professionnels et les responsables africains eux-mêmes, à dépasser leurs rivalités pour penser en terme de coopération régionale.

Plusieurs structures ont été ainsi mises en place pour favoriser une meilleure utilisation des ressources locales.

En 1986, naissait l'association des bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Afrique de l'Ouest d'expression française. Cette association a entrepris un travail d'identification et de localisation des thèses et des mémoires d'universités, pour la réalisation d'un catalogue collectif. En 1989, un séminaire sur le prêt inter à l'intention des professionnels de la région ¹

A une autre échelle, le PADIS ou système Panafricain de documentation propose aux Etats membres divers services d'information : bases de données bibliographiques, services d'orientation etc....

Ce réseau a été mis en place avec l'aide du P.N.U.D. et du Centre de Recherche pour le Développement International (Canada).

Lors d'un séminaire qui s'est tenu en février 1989, les responsables des écoles africaines de bibliothéconomie ont posé le problème de l'introduction des techniques de recherche d'information du PADIS dans leur programme d'enseignement.

1) P.G.I. UNISIST. Vol. 17 n°2, 1989

CONCLUSION

Les rapports entre Etats au sein de la Francophonie relèvent fondamentalement des difficultés Nord/Sud résultant du déséquilibre des richesses et des aspirations des pays les plus avancés à garantir leur domination économique.

L'IST, vecteur du Développement se situe au centre même de ces enjeux depuis la tenue des Sommets francophones.

La Coopération est un outil aux mains des Francophones pour s'imposer sur la scène internationale.

En matière de documentation, elle peut être un facteur extrêmement positif si les données en sont clairement comprises de part et d'autre.

De même que la Francophonie n'a plus de raison d'être sans le Tiers Monde francophone qui représente 80 % de sa population, le Sud francophone ne peut combler, lui, son retard, sans l'aide des pays les plus avancés.

Les bibliothèques, les centres de documentation des pays du Nord, veulent permettre à leurs chercheurs l'accessibilité aux sources d'information du Sud. Un article de l'*IFLA Journal*¹, mensuel de la Fédération des Bibliothécaires et des Bibliothèques, soulignait combien étaient essentiels pour les pays industrialisés, l'accès aux publications des pays en voie de développement ; l'identification et la localisation de leur littérature grise.

Pour être efficace, cette coopération doit s'appuyer sur un réel partenariat et non être vécue comme un moyen de "racheter les crimes coloniaux" ou comme une autre forme déguisée d'assistanat.

Elle devrait favoriser, en premier lieu, les initiatives locales et permettre une prise en charge progressive par les bénéficiaires de l'aide ; éviter le saupoudrage et mettre en avant l'esprit de responsabilité pour arriver à une plus juste formulation et une meilleure planification de la demande.

Trop souvent aussi, les professionnels ont eu, par le passé à déplorer que les besoins exprimés soient moins importants pour la détermination de la matière et de l'importance de l'aide que les forces politiques et culturelles dans les pays donateurs.

Grâce aux progrès réalisés, il existe aujourd'hui plusieurs canaux de coopération documentaire. Pourtant, il nous apparaît, au terme de cette étude qu'ils ne sont pas tous efficaces. C'est l'aide bilatérale qui donne semble t-il les meilleurs résultats.

Les Francophones ne savent pas encore collaborer pour augmenter le poids de leur action. Les structures multilatérales ont le défaut d'être lentes à démarrer : concertation et concessions obligent. D'un autre côté, il est vrai que mieux que les autres, elles pourraient apporter une garantie de neutralité et éviter les "aides liées" Mais, l'équilibre ainsi obtenu est bien relatif quand interviennent les questions financières.

Les responsables canadiens semblent avoir, bien mieux que leurs homologues français - pourtant non sans mérite- réussi à mobiliser leurs partenaires.

C'est parce qu'ils ont pris en compte, en plus des données purement matérielles et financières, une dimension psychologique essentielle. Ils ont mis en

1) SEUSING Ekkehart. The importance of Publication from Developing Countries and the implication for libraries in Industrialized Countries in *Ifla Journal*, vol. 15, n°2, 1989, p 118-127.

avant deux éléments importants : **dynamisme et valorisation des partenaires**. Il fallait agir vite, quitte à réajuster ensuite les orientations.

Du côté français, on a davantage de mal à se dégager d'une vieille tradition de paternalisme et d'une lourdeur administrative quasi-culturelle. **On ne s'engage qu'après avoir longuement pesé le pour et le contre et cet engagement assez souvent n'est pas assez franc.**

Malgré quelques initiatives appréciables (l'impulsion de l'UREF puis de l'A.B.C.D.E.F. par exemple), ils ont l'air d'agir plus en réaction pour défendre leur place de porte-drapeau de la Francophonie, que d'après une dynamique propre.

De plus, les Français sont loin d'avoir assimilé les techniques de marketing largement éprouvées ailleurs. Au cours de nos enquêtes nous les avons sentis moins présents sur le terrain, participant moins aux manifestations des associations et ne saisissant pas la moindre occasion de se faire connaître. **Peut-être est-ce un manque de moyens ? Peut-être ont-ils d'autres priorités ou peut-être n'ont-ils pas le même sens ... de l'opportunisme, penseront certains ; de l'à-propos dirons nous.**

La forme associative est une formule plus souple ; séduisante parce qu'elle s'appuie sur un idéal de partage. Cependant, elle est tout aussi inefficace puisque les associations dépendent en fait du bon vouloir financier d'organismes plus importants qui ont leurs propres enjeux.

De toutes les formes de coopération, celles qui retiennent davantage notre attention sont celle qui consiste à **nouer des liens d'institution à institution** et la mise en place de **réseaux régionaux**. Cela nous paraît répondre à des besoins plus immédiats, plus concrets, et les résultats en sont aussi mieux mesurables. Les pays du Sud se sont engagés sur cette voie raisonnable qui consiste à compter d'abord sur ses propres forces, à présenter (en dépit des rivalités qui existent là-bas aussi), un front uni au défi du Développement. **Mise au service d'un projet collectif, l'aide extérieure d'où qu'elle vienne est souvent plus efficace.**

Ne négligeons pas pour autant l'importance de l'existence d'une **coopération plus large** pour ce qu'elle apporte en moyens financiers et matériels, pour ce qu'elle permet surtout comme **contacts humains**. Ce sont autant d'échanges qui permettent de situer son travail ... de fourmi ou de ...titan, par rapport à des enjeux non plus seulement nationaux ou régionaux mais mondiaux.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

FRANCOPHONIE - GENERALITES

- Actes de la deuxième conférence des chefs d'états et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Québec 2-3- 4 septembre 1987. Québec : les Editions de la Liberté, 1988. 308 p.
- HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE. Rapport sur l'état de la francophonie dans le monde. Paris : La Documentation Française, 1986. 376 p.
- LEGER, Jean-Marc. La francophonie : grand dessein grande ambiguïté. Paris : Nathan, 1987. 246 p.
- FRANCE. SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA FRANCOPHONIE. Commissariat général de langue française. Organisations et associations francophones : répertoire 1987. Paris : la Documentation Française, 1987. 85 p.
- TETU, Michel. La francophonie : histoire problématique et perspectives. Québec : Guérin, 1987. 378 p.

ASSOCIATION ET COOPERATION FRANCOPHONES

- ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AMITIE ET DE LIAISON. Le rôle internationale des associations de la francophonie : colloque UNESCO 1984. Paris : CILF, 1985. 279 p.
- AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. Partenaire privilégié des Sommets des états ayant en commun l'usage du français. sl. : A.C.C.T., 1989, 8 f de pl
- AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE; Centre international de l'agence de coopération culturelle et technique; L' école internationale de Bordeaux. Talence : A.C.C.T., [sd]/[16]f. : ill. en coul.
- AUBRAC, Raymond. Coopération française pour le développement d'une politique d'information scientifique et technique. *Revue de l'UNESCO pour la science de l'information la bibliothéconomie et l'archivistique*, oct./déc. 1981, vol. 3 n° 3, p. 228-232.
- La circulation de l'information dans un réseau de coopération. *Bulletin de l'UNISIST*, 1989, vol. 17, n° 2 p. 5-6.
- GUILLOU, Michel. L'UREF : un plus pour l'espace scientifique francophone. *Universités*, mai 1989, vol. 9, n°4, p. 3-6
- JONES, Richard. L'AUPELF : une idée en marche une jeune histoire un grand dessein. Québec : AUPELF, 1987. 202 p.

LE MONDE DOCUMENTAIRE FRANCOPHONE

- ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHECAIRES DE LANGUE FRANCAISE; L'A.C.B.L.F. et la coopération internationale : vingt troisième congrès annuel 24-27 août 1967. Montréal : A.C.B.L.F., 1968. 130 p.

- ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION DES BIBLIOTHEQUES ET DES ARCHIVES : bulletin de l'A.I.D.B.A. 25ème anniversaire conférence de Dakar 13-15 décembre 1982. Dakar : A.I.D.B.A., 1982. pagination multiple.

- ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION. Documentation information et développement international = Libraries information and international development. Colloque organisé par le Comité de relations internationales en collaboration avec la Canadian Library Association. Ottawa les 20 et 21 juin 1979. Ottawa : ASTED, 1981. 78 p.

- BANQUE D'INFORMATION SUR LES ETATS FRANCOPHONES. Rapport d'activités 1986-1989 : Paris Québec Dakar. - Ottawa : BIEF, 1989. 49 p.

- MAACK, Mary Niles. Libraries in Senegal : continuity and change in emerging nation. Chicago : America Library association , 1981.

- MEYRIAT, Jean. Les associations professionnelles françaises. *Documentaliste Sciences de l'information*, janv./fév. 1989, vol. 26, n°1, p. 37-38.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Deuxième plan à moyen terme. Paris : UNESCO, 1983. 307 p.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Programme et budget approuvés pour 1990 1991. Paris : UNESCO, 1989. 249 p.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Troisième plan à moyen terme. Paris : UNESCO, 1988

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Rapport du Directeur général sur l'activité de l'organisation 1984-1985. Paris : UNESCO, 1989. 302 p.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Rapport du Directeur Général sur l'activité de l'organisation : 1988-1989. Paris : UNESCO, 1990. 262 p.

- RICHER, Suzanne.(Dir.) . Documentation et francophonie. Paris : La Documentation Française, 1989. 152 p.

- RICHER, Suzanne. La Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones (BIEF). *Documentation et bibliothèques*, 1987, vol. 33, p. 87-96.

- SENE, M'baye. Les associations de bibliothécaires dans les francophone : histoire et problèmes. Mémoire : E.N.S.B., 1982 ; 162 p.

- SORIEUL, Françoise (Dir.) L'information pour le développement en Afrique. *Afrique contemporaine*, 1989, n°151 spécial, 293 p.

ORGANISMES INTERNATIONAUX

- ABID Abdelazi ; KERIGUY Jacques. Accès à l'information en Tunisie. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture, 1988. 254 p.

- FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATION DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES. IFLA and the library world : a review of the work of IFLA 1981-1985 compiled by PJ Van Swigchen at the request of IFLA'S professional board. The Hague : IFLA, 1988. 72 p.

- FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES. IFLA and the third world : the IFLA core programme on the advancement of librarianship in the third world. The Hague : IFLA, 1967 229 p.

- FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES. Programme à moyen terme : 1985-1991. La Haye, 1985. 79 p.

- KERIGUY, Jacques. Propositions pour la mise en place d'un programme pilote destiné à assurer l'accès aux publications au Sénégal : rapport d'une mission effectuée du 15 au 31 juillet. [s.l.] : [s.n.], 1986. 36 f.

- MAACK Mary Niles. The role of external aid in west indian library development in *Library Quartely* vol. 56 n°1, 198. P. 1-16.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE. Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement : UNISIST Paris 28 mai-1er juin rapport final. Paris : P.G.I./MD, 1979. 235 p.

- SALL , D. Enquêtes sur les ressources documentaires en Afrique régionale : Mali, Mauritanie, Guinée, Sénégal. - Paris : UNESCO, 1988. 63 p.

- SALMAN Lamia. Les besoins en information des pays en développement : analyses de cas. *Revue de l'UNESCO pour la science de l'information la bibliothéconomie et l'archivistique*, oct./déc. 1981, vol 3, n°4, p. 254-259.

COMPTES-RENDUS - RAPPORTS - STATUTS.

- ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS

.Commission francophone. Réunion du 18 janvier 1990. 2 f.

.Compte-rendu de la commission internationale. Groupe francophone. Réunion du 19 février 1990. [2]f.

- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECOLES DES SCIENCES DE L'INFORMATION.

.Assemblées générales Rapports moraux des présidents et rapports d'activités.

.Colloque international des Ecoles de bibliothécaires et documentalistes de langue française : Genève 17-21 mai 1977. [Pagination multiple]

.Compte-rendu de la quatrième assemblée générale : rapport moral : Liège 23 avril 1982. [9]f.

.Rapport du bureau de l'A.I.E.S.I. Pour la période administrative 1984-1986. [8]f.

.Sixième assemblée générale : rapport moral 24 mai 1988. [7]f Rapport d'activités 86-88. [3]f.

.La lettre d'information de l'A.I.E.S.I.

[2]f. Réunion de la section française de l'A.I.E.S.I. : 4 avril 1990 : compte-rendu.

- AUTRES ASSOCIATIONS

- FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHIVISTES DE BIBLIOTHECAIRES ET DE DOCUMENTALISTES DE LA CARAIBE. - Statuts : novembre 1988. [4]f.

- FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES D'ARCHIVISTES ET DE DOCUMENTALISTES DES ETATS MEMBRES DU SOMMET FRANCOPHONE (FABADEF). Projet de statuts proposé à l'approbation des membres de la FABADEF formulé le lendemain de la création de la Fédération à Paris le 25 août 1989, et revu par le Bureau provisoire lors de sa réunion de Tunis le 22 et 23 novembre 1989. [8]f.

REVUES

- *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*. Organisation des Nations Unies pour l'Education la science et la Culture. Paris : UNESCO, 1947-1978. Texte en français, bimestriel. ISSN 0304-2960.

- *Bulletin d'informations. Association des Bibliothécaires Français*. Paris : A' 1946- . Texte en français, trimestriel. ISSN 0004-5365.

- *Documentaliste*. Association française des documentalistes spécialisés A.D.B.S., 1964- . Texte en français, trimestriel. ISSN 0012-4508.

- *Documentation et bibliothèques*. Association Canadienne des Biblio langue Française. Montréal : A.C.B.L.F., 1973. Texte en Français, trimestriel. ISSN 0315-2340.

PUBLICATIONS DE L'A.I.E.S.I.

JOURNÉES D'ÉTUDES.

- Actes des journées d'études sur l'enseignement de la gestion dans les écoles des sciences de l'information, Lyon 25 et 26 mai 1978, organisées par l'A.I.E.S.I. Montréal : AUPELF, 1979, 62 p.

- Enseignement de l'informatique documentaire : actes des journées d'étude de l'A.I.E.S.I, Montréal 1er-3 mai 1980 ; textes éd. par Alain Jacquesson. Montréal : 1982. 126 p.

- Non-livre et documentation : actes des troisièmes journées d'études de l'Association Internationale des Ecoles des Sciences de l'Information, Liège 22-24 avril 1982 ; textes éd. par Jean-Louis Taffarelli. Villeurbanne : E.N.S.B., 1983. 124 p.

- Pédagogie et sciences de l'information : actes des quatrièmes journées d'études de l' Association Internationale des Ecoles des Sciences de l'Information, Rabat 24-29 avril 1984 ; textes éd. par fatima Benslimane Rabat : Ecole des Sciences de l'information, 1985. 164 P.

COLLOQUE

- Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information = Bridging the gap between the theory and practice : comptes-rendus du 1er colloque conjoint entre l'Association des Ecoles des Sciences de l'Information (A.I.E.S.I.) et l'Association for Library and Information Science Education (ALISE), Montréal Canada 25-26-27 mai 1988 ; textes colligés par Réjean Savard. Montréal : B.N. du Québec ; Ottawa : B.N. du Canada, 1988 ; XIII-538 p.

REPERTOIRES

- Répertoire des écoles d'expression française des sciences de l'information ; préparé par Monique Desrochers et Richard K. Gardner ; A.I.E.S.I. 2ème éd. Montréal : AUPELF, 1985/ IV-328 p.

- Répertoire des enseignants de langue française en sciences de l'information ; réalisé par Paulette Bernhard et Patrick Delobel ; A.I.E.S.I. ; A.U.P.E.L.F. Montréal : A.I.E.S.I. : A.U.P.E.L.F., 1989. XVI-197 p.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

ANNEXE 2 UREF :PROGRAMMES ET BUDGET 89

ANNEXE 3 UREF PERSPECTIVES 1990 1991

ANNEXE 4 IBISCUS : UN SYSTEME D'INFORMATION AU PROFIT DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

ANNEXE 5 ORGANISMES CONTRIBUANT A LA FOURNITURE DE DONNEES
BIEF

ANNEXE 6 BIEF BUDGET

ANNEXE 7 DONNEES STATISTIQUES

ANNEXES 9 NOMBRE DE NOTICES DE LA BASE

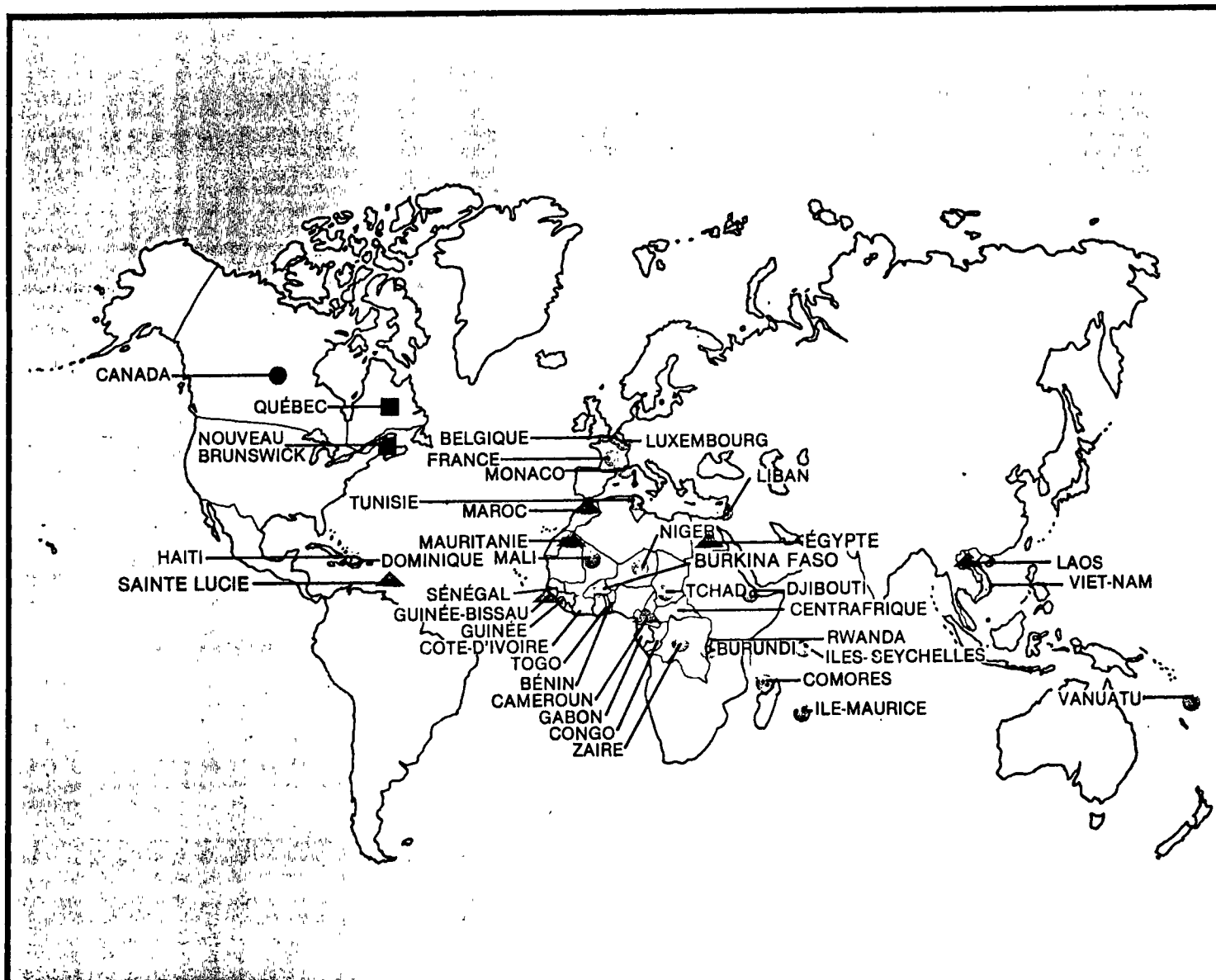
ANNEXE 10 STATUTS FABADEF

ANNEXE 11 STATUTS F.A.A.B.D.C

ANNEXE 12 QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ASSOCIATIONS

ANNEXE 13 CONVENTION ENSB/EBAD

- *Etat membre de l'A.C.C.T.*
- ▲ *Etat associé*
- *Gouvernement participant*



Annexe 1

ANNEXE 2

UREF: programmes et budget 1989

- Les programmes 1989 de l'UREF répondent à cinq objectifs.
 - s'inscrire dans les priorités du Sommet;
 - répondre aux besoins des pays du Sud;
 - assurer la solidarité scientifique du monde francophone;
 - désenclaver les chercheurs;
 - dynamiser la coopération.
- Ils s'articulent autour de cinq axes:
 - la recherche partagée;
 - la réalisation de l'information scientifique et technique;
 - l'organisation des journées scientifiques en français;
 - la formation partagée;
 - la gestion multilatérale.
- Quatre priorités sont mises en évidence:
 - assurer l'excellence;
 - permettre la mobilité;
 - renforcer les structures;
 - favoriser la coopération

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Édition de livres et revues scientifiques (2 millions de FF)
- Diffusion, constitution de bibliothèques minimales (2,1 m FF)
- Programme viatique (1,5 m FF)
- Un livre par étudiant (0,5 m FF)
- Banques de données universitaires francophones (1 m FF)
- Co-production de logiciels et de didacticiels pour l'enseignement supérieur (0,5 m FF)
- Appui à la réalisation de nouveaux supports transportables (1 m FF)
- Interrogation par le système vidéotex des banques de données (1 m FF)

RÉSEAUX THÉMATIQUES DE RECHERCHE PARTAGÉE

- SIDA (1 m FF)
- PALUDISME (1,5 m FF)
- TÉLÉDÉTECTION (1 m FF)
- BIOTECHNOLOGIES VÉGÉTALES (1 m FF)
- BIOTECHNOLOGIES ANIMALES (0,5 m FF)
- LITTÉRATURES FRANCOPHONES (0,5 m FF)
- LEXICOLOGIE, TERMINOLOGIE, TRADUCTION (0,5 m FF)
- ENTREPRENEURIAT ET MOBILISATION DE L'ÉPARGNE (0,7 m FF)

PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES DE FORMATION ET DE RECHERCHE

- Génie para-sécheresse (0,9 m FF)
- Maintenance (1 m FF)
- Amélioration post-récolte (0,2 m FF)
- Étude du français en francophonie (0,3 m FF)

LA FORMATION

- Bourses d'excellence post-doctorales (2,5 m FF)
- Coursus intégrés pour la mobilité des étudiants CIME (0,5 m FF)
- Utilisation du satellite, programme UNISAT (0,5 m FF)
- Gestion multilatérale des établissements et des activités universitaires GEMEAU (1 m FF)
- Réseaux des chefs d'établissements de formation et des directeurs de centres de recherche (1,2 m FF)

UREF: PERSPECTIVES 1990-1991

Le mot du Délégué général

Le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français qui se réunit en mai à Dakar crée un espoir, notamment dans les pays du Sud. On est en droit d'en attendre des décisions courageuses, capables de générer des actions efficaces, notamment en ce qui concerne l'espace scientifique francophone dont la consolidation est essentielle pour notre avenir. La décision de l'Institut Pasteur qui a provoqué, à juste titre, le scandale que l'on sait, d'abandonner, dans ses publications, toute référence à un organisme de recherche français de réputation mondiale souligne davantage encore l'urgence d'une politique et d'une action concertées de toutes les forces vives des pays francophones.

L'UREF, à cet égard, a déposé auprès de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays francophones un ensemble de propositions claires, dans la droite ligne des actions entreprises et qui ont déjà donné des résultats.

Ce document a été examiné, évalué et approuvé par les instances de l'AUFELF / UREF qui se sont réunies régulièrement depuis plusieurs mois: Conseil scientifique, Comités d'orientation scientifique sectoriels, Conseil d'Université, Haut Conseil. Nous avons organisé, par ailleurs, un colloque à Dakar, en mars dernier, qui portait sur la consolidation de l'espace scientifique francophone, ses conclusions nous ont conforté dans notre entreprise. Dans les jours qui viennent se tiendront enfin les IV^{es} Journées internationales de technologie de l'AUFELF / UREF dont on attend qu'elles approfondissent le débat sur la problématique, les instruments et les voies d'une coopération dynamique dans le domaine de l'information scientifique et technique.

Ces textes et ces manifestations éclairent la démarche originale de l'UREF, force nouvelle appelée par le Sommet à organiser l'espace scientifique de la francophonie, mandat dont tout laisse prévoir qu'il sera confirmé à Dakar.

Professeur Michel Guillou

(extrait d'UREF — Actualités, mai 1989)

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

IST ÉCRIT

Appui à l'édition

Publication et diffusion à prix réduits de manuels universitaires et d'ouvrages scientifiques.

Viatique

Attribution d'ouvrages professionnels à des étudiants nouvellement diplômés.

Un livre par étudiant

Attribution de manuels universitaires à des étudiants en cours d'études.



Wallonie

IST INFORMATIQUE

Co-production de logiciels

Soutien de la production pour l'enseignement supérieur de logiciels et de didacticiels associés ou non à des nouveaux supports.

Appui à la réalisation de nouveaux supports transportables

Aide à la réalisation et à la diffusion de nouveaux supports transportables pour l'enseignement et la recherche.

UNITÉS ET RÉSEAUX DOCUMENTAIRES

Constitution de bibliothèques minimales

Attribution aux bibliothèques universitaires spécialisées des pays du Sud d'ouvrages et d'abonnements à des revues scientifiques de haut niveau.

Banques de données universitaires

Constitution et mise à jour de banques de données universitaires francophones en appui à l'ensemble des programmes de recherche et de formation de l'UREF.

Fiche signalétique d'IBISCUS

Fichier bibliographique :

- 49000 références avec résumés
- accroissement 1988 : 11200 notices
- archivage 1988 : 3000 notices
- antériorité des données : 1972
- répartition par type de document
 - articles de périodique et flash : 66 %
(extraits de 980 périodiques)
 - ouvrages publiés : 21 %
 - études et projets non publiés : 13 %
- répartition par grandes régions
 - Afrique : 49 %
 - Amérique latine : 12 %
 - Asie : 22 %
 - Tiers monde en général : 17 %
- répartition par langues
 - français : 65 %
 - anglais : 30 %
 - espagnol - portugais : 3 %
 - italien : 1 %
 - allemand : 1 %
- répartition par thèmes
 - économie : 26 %
 - société : 13 %
 - agriculture : 27 %
 - industrie, équipement : 11 %
 - coopération : 5 %
 - environnement : 12 %
 - santé : 6 %

Répertoire d'organismes

900 descriptifs d'organismes français travaillant dans le Tiers monde : associations de solidarité, administrations, collectivités locales, entreprises.

En préparation

- fichier des projets de coopération;
- fichier des gouvernements;
- dictionnaire des sigles des organismes de coopération (tous pays);
- fiches de synthèse sur l'économie des pays;
- les matières premières;
- postes disponibles dans les pays en développement.

AFRIQUE Contemporaine
N° Spécial

Amesle 4

Organismes régionaux, multilatéraux, internationaux et fondations privées contribuant des données bibliographiques à la BIEF

- Ligue des États arabes
- Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD)
- Centre international des civilisations bantu (CICIBA)
- École internationale de Bordeaux (EIB)
- Fondation du Roi Abdul-Aziz al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines
- Organisation pour l'aménagement et le développement du Bassin de la Rivière Kagera (OBK)
- Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN)
- Nations Unies à New York et à Genève
- Unesco
- REBUS (Réseau des bibliothèques utilisant SIBIL)

	<u>Paris (fév. 86)</u>	<u>Québec (sept. 87)</u>	<u>Dakar (mai-déc. 89)</u>
<u>Fonds multilatéraux dégagés aux Sommets</u>	200 000 FF	425 000 FF 500 000 FF *	1 000 000 FF
<u>Contributions du gouvernement canadien</u>			
. Salaires	800 000 FF	2 675 000 FF	1 300 000 FF
. Budget de fonctionnement	400 000 FF	2 000 000 FF	300 000 FF
<u>Contributions du Sud **</u>			
. Inventaires nationaux	34 000 FF	340 000 FF	68 000 FF
. Inventaire des infrastructures (7 professionnels dégagés par leur institution à raison de 20% de leur temps)	60 000 FF		
. Mise en place des Centres serveurs			
. . Coordination (8 professionnels dégagés par leur institution à raison de 25% de leur temps)		120 000 FF	39 000 FF
. Réseau d'alimentation (9 professionnels dégagés par leur institution à raison de 10% de leur temps)		15 000 FF	16 000 FF

* montant transféré du Réseau Culture et Communication

** basé sur le salaire annuel moyen d'un professionnel du Sud

Annexe 6

DONNÉES FINANCIÈRES

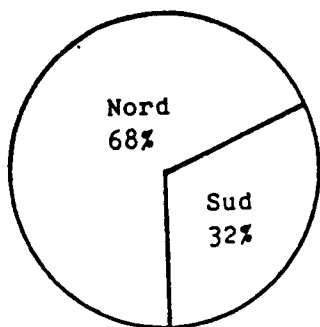
<u>Réf/Sommet</u>	<u>Budget</u>	<u>Dépenses et engagements</u>	<u>Solde</u>
4.1.1	1 125 090 FF	10 921 FF	1 114 169 FF
4.1.2		400 000 FF	- 400 000 FF
4.1.4	1 254 010 FF	1 113 389 FF	140 621 FF
4.2.1	573 450 FF	300 622 FF	272 828 FF
4.2.3	2 007 305 FF	2 605 612 FF	- 598 307 FF
	<hr/>		
	4 959 855 FF	4 430 544 FF	529 311 FF
Frais d'administration *			156 032 FF
			<hr/>
			373 279 FF

* Des frais d'administration sont prélevés directement par les banquiers de la BIEF (Université d'Ottawa et ASTED)

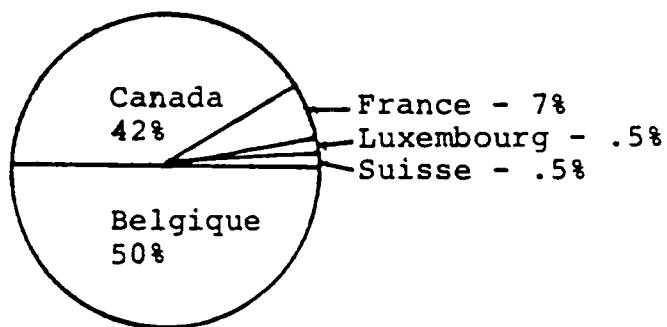
N.B. Contrôle financier pris en charge par la BIEF à compter de septembre 1988

Annexe 7

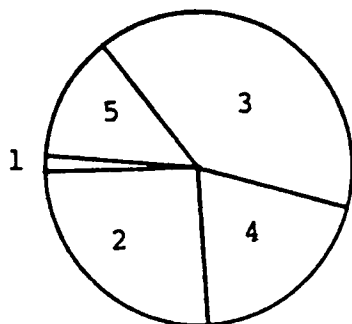
DONNÉES STATISTIQUES



Contribution de données par le Nord et par le Sud



Ventilation des données des pays du Nord



Contribution de données par type de bibliothèques

1. Spécialisées - 2%
2. Nationales et Archives - 26%
3. Universitaires - 39%
4. Gouvernementales - 20%
5. Organisations internationales - 13%

Annexe 8

Nombre de notices en accès direct dans la base de données sur les États membres (en date de décembre 1989)

Belgique	268	Liban	1 411
Bénin	492	Luxembourg	266
Burkina Faso	665	Madagascar	511
Burundi	445	Mali	731
Cameroun	238	Maroc	1 762
Canada	32	Mauritanie	462
Cap-Vert	29	Monaco	72
Comores	78	Niger	780
Congo	399	Nouveau-Brunswick	14
Côte-d'Ivoire	932	Québec	102
Djibouti	79	République centrafricaine	244
Dominique	110	Rwanda	460
Égypte	485	Sainte-Lucie	126
France	531	Sénégal	1 408
Gabon	426	Seychelles	115
Guinée	552	Suisse	33
Guinée-Bissau	248	Tchad	476
Guinée équatoriale	5	Togo	363
Haïti	1 176	Tunisie	1 380
Île Maurice	308	Vanuatu	96
Laos	308	Viêt-nam	3 001
		Zaïre	1 691

Total: 23 310

Annexe 9

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES,
ARCHIVISTES, DOCUMENTALISTES DES ETATS MEMBRES
DU SOMMET FRANCOPHONE

Projet de statuts
proposé à l'approbation des membres de la FABADEF
formulé le lendemain de la création de la Fédération
à Paris le 25 Août 1989 et revue par le Bureau
provisoire lors de sa réunion de Tunis les 22 et 23

Novembre 1989

Annexe 10

P R E A M B U L E

Les Associations professionnelles présentes à Paris le 24 août 1989, à l'appel de la Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones (BIEF),

- tenant compte de la programmation en matière d'Information Scientifique et Technique pour le Développement (ISTD) entérinée par les Sommets Francophones,

- conscientes de leur rôle dans le processus de développement général,

- conscientes de la nécessité de conjuguer leurs efforts et d'établir des liens durables de coopération à l'intérieur de l'aire géoculturelle de la francophonie,

ont décidé de se constituer en Fédération Internationale indépendante ayant ses statuts propres et son autonomie financière. Elles insistent sur le caractère professionnel du dit regroupement et sa nature d'Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Pour l'efficacité de son fonctionnement et la collaboration en bonne intelligence de ses membres, la Fédération exhorte les Associations et Organismes adhérents à renforcer leurs liens mutuels et à oeuvrer à son soutien dans un esprit de coopération active et durable.

I - APPELLATION

Il est créé par les associations adhérant aux présents statuts une association dénommée "Fédération des associations de bibliothécaires, archivistes, documentalistes des Etats membres du Sommet francophone", ci-après désignée sous l'acronyme "FABADEF".

II - OBJECTIFS

La FABADEF poursuit les objectifs suivants :

(1) promouvoir et encourager les associations professionnelles nationales de bibliothécaires, d'archivistes et de documentalistes ;

(2) resserrer les liens entre les professionnels des divers Etats membres du Sommet francophone ;

(3) contribuer, dans ces Etats, à la promotion et à la modernisation des institutions et organismes documentaires ;

(4) Valoriser le statut des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes, et faire reconnaître leurs titres et qualifications ;

(5) renforcer leurs compétences professionnelles, en organisant des séminaires, des ateliers de formation et en gérant des projets de recherche ;

(6) intervenir en matière d'information scientifique et technique et de documentation auprès d'organismes internationaux compétents ;

(7) plus généralement, conduire toute activité pouvant permettre d'atteindre les mêmes objectifs.

III - SIEGE

Le conseil choisit, à son gré, la ville qui accueille le siège de la FABADEF. Le secrétariat est installé au siège même.

IV - MEMBRES

- (1) La FABADEF comporte deux catégories de membres :
- les membres titulaires avec voix délibérative
 - les membres associés avec statut consultatif

(2) Peuvent devenir membres titulaires de la FABADEF les associations nationales de bibliothécaires, archivistes, documentalistes des Etats membres du Sommet francophone.

(3) Peuvent être membres associés les associations regroupant les professionnels de plusieurs Etats membres du Sommet francophone.

Peuvent aussi être membres associés des institutions et organismes documentaires de ces Etats, ainsi que des associations ou institutions intéressées à la bibliothéconomie, à l'archivistique et aux sciences de l'information.

(4) Les demandes d'adhésion doivent être formulées par écrit, à la diligence des instances compétentes de chaque candidat et adressées au Bureau. Les adhésions sont prononcées par le Conseil sur recommandation du Bureau.

(5) Chaque membre titulaire désigne un délégué qui le représente personnellement et exerce son droit de vote. Il désigne, en même temps, un suppléant qui remplace le délégué en cas d'empêchement temporaire de ce dernier. Il notifie, par écrit, au Secrétaire Général tout changement intervenant dans la personne de son délégué.

(6) Un représentant de chaque membre associé peut participer à l'Assemblée Générale et aux réunions du Conseil, avec voix consultative.

(7) Tout membre peut se retirer de la FABADEF en donnant un préavis écrit d'un an, et sans être dispensé de l'obligation de payer sa cotisation pour l'année pendant laquelle il se retire.

.../...

V - LES INSTANCES

A/ L'ASSEMBLEE GENERALE

(1) L'Assemblée Générale regroupe l'ensemble des membres titulaires et des membres associés

(2) L'Assemblée Générale décide souverainement de la politique de la FABADEF. Elle élit les membres du Conseil.

(3) L'Assemblée Générale se réunit, en principe, tous les deux ans et au moins , une fois tous les quatre ans.

B/ LE CONSEIL

(1) Le Conseil exécute la politique arrêtée par l'Assemblée Générale. Il prend les décisions concernant sa mise en oeuvre et en assure le suivi.

(2) Le Conseil est composé sur la base du découpage géographique retenu par le Sommet francophone, à raison de deux délégués par région.

A cet effet les délégués à l'Assemblée Générale se réunissent en collèges correspondants à chaque région pour élire leurs représentants au Conseil.

(3) Les Conseillers sont élus pour un mandat égal à la durée qui sépare deux Assemblées Générales ordinaires. Ils sont élus à titre personnel et sont rééligibles.

(4) Le Conseil comprend également deux représentants des membres associés , élus pour la même durée par l'ensemble des membres associés et qui ont voix délibérative.

.../...

(5) En outre font parti du Conseil :

- Le Président sortant ex officio

- Un représentant du Comité international du suivi du Sommet francophone

Tous les deux ont qualité d'observateur avec statut consultatif

(6) Le Bureau est habilité à pourvoir provisoirement, aux sièges de conseillers qui deviendraient vacants entre deux sessions ordinaires du Conseil.

(7) Le Conseil se réunit, en session ordinaire, tous les deux ans et chaque fois dans une région différente. Il peut être convoqué en session extraordinaire à la demande du Bureau, ou à la demande de la majorité simple des associations membres titulaires .

C/ LE BUREAU

(1) Dans l'intervalle de deux de ses sessions , le Conseil délègue ses pouvoirs à un Bureau qui conduit les affaires courantes de la FABADEF.

(2) Le Bureau comprend :

- a) le président, le vice-président et le secrétaire général-trésorier ;
- b) Deux autres membres

(3) Les membres du Bureau sont élus par le Conseil parmi ses membres pour un mandat de deux ans ; ils sont immédiatement rééligibles une seule fois. Ils exercent leurs fonctions à titre personnel.

(4) Si un membre du Bureau doit abandonner ses fonctions en cours de mandat, le Bureau organise une élection partielle, le mandat du nouvel élu expire lors de la prochaine session ordinaire du Conseil.

(5) Le Bureau se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Il conduit le plus souvent ses affaires par correspondance.

Les décisions arrêtées et les votes intervenus par ce moyen sont pleinement valides.

D/ PRESIDENCE

Le Président préside le Conseil et le Bureau. Il représente la Fédération dans toutes les circonstances. Il peut déléguer cette représentation à un autre membre du Bureau. En cas d'empêchement, il est suppléé par le vice-président.

E/ SECRETARIAT

Le Secrétaire général-trésorier, sous le contrôle du Président, exécute les décisions du Conseil et du Bureau et assure la gestion courante de la FABADEF. Il peut recruter des collaborateurs après accord du Bureau.

VI - MODALITES DE VOTE

(1) Lors des réunions du Conseil et du Bureau, le quorum s'établit à la moitié des membres ayant voix délibérative.

(2) Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres participants à un vote, que ce soit au cours d'une réunion ou par correspondance.

(3) En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante. Toutefois, lors de l'élection des membres du Bureau, si deux candidats obtiennent le même nombre de voix; il est procédé à un deuxième tour de scrutin. S'il y a, à nouveau, égalité, le choix se fait par tirage au sort.

VII - BUDGET

(1) Le budget de la Fédération est alimenté par les cotisations des membres, ainsi que par des subventions, contributions et autres recettes liées à ses activités.

(2) Le montant des cotisations des deux catégories de membres, est fixé par le Conseil lors de ses réunions ordinaires.

.../...

(3) Tout membre qui néglige d'acquitter sa cotisation, pendant plus de six mois, après que la somme soit due, perd sa qualité de membre tant que la cotisation reste impayée.

(4) Le Budget annuel de la Fédération est établi par le Bureau qui détermine la part devant être réservée aux activités régionales. Ce budget est soumis à l'approbation du Conseil.

(5) Les dépenses et les recettes sont gérées par le Secrétaire général-trésorier, qui soumet chaque année un rapport financier au Bureau. Celui-ci le soumet à son tour au Conseil pour approbation et à l'Assemblée Générale pour information.

VIII - LE REGLEMENT INTERIEUR

Les modalités de fonctionnement de la FABADEF sont précisées dans le règlement établi par le Bureau et approuvé par le Conseil.

IX - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil a le pouvoir de modifier les présents statuts. Toute modification proposée doit être transmise aux membres de l'Assemblée Générale au moins, trois mois avant sa mise aux voix et doit, pour devenir exécutoire, être approuvée par les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale lors d'une réunion ou par correspondance.

X - DISSOLUTION

(1) La dissolution de la FABADEF peut être décidée par l'Assemblée Générale lors d'une réunion ou par correspondance, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers. La dissolution est effective l'année suivant cette décision.

(2) En cas de dissolution, après apurement de toutes les créances, le reliquat des subventions reçues est retourné aux organismes subventionnaires, et les autres biens de la FABADEF sont dévolus, par décision du Bureau, à des associations ou organismes relevant du Sommet francophone et dont les objectifs concordent avec ceux que s'était fixés la FABADEF.

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION

Art. 1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une Fédération ayant pour nom :

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHIVISTES, BIBLIOTHECAIRES ET DOCUMENTALISTES DE LA CARAIBE
Sa durée est illimitée.

Art. 2 - Cette fédération a pour buts :

- 1): de regrouper des associations ou des unions d'associations d'archivistes, bibliothécaires ou documentalistes, toute autre association, union ou institution et toute personne s'intéressant aux problèmes de l'archivistique, de la documentation et de la lecture, en particulier dans la Caraïbe francophone et créolophone;
- 2): de développer entre elles la collaboration par des réunions périodiques et des actions communes
- 3): de favoriser la promotion et le perfectionnement de tous ceux qui exercent ou comptent exercer des fonctions dans les domaines cités à l'art. 2, alinéa 1;
- 4): d'émettre des recommandations en tant que Fédération sur toutes les questions touchant les domaines cités à l'art. 2, alinéa 1;
- 5): de défendre les intérêts des professions concernées;
- 6): d'établir des rapports de coopération avec tout organisme poursuivant les mêmes buts.

Art. 3 - Le siège de la Fédération est fixe. Il est déterminé à l'Assemblée constitutive de la Fédération. Son adresse provisoire est :
Délégation Régionale à l'Architecture et l'Environnement
Bergevin
B.P. 1002
97178 POINTE A PITRE

Art. 4 - 1) La Fédération se compose de personnes morales et physiques :

- a - les personnes physiques sont :
membres honoraires
membres bienfaiteurs
membres associés
- b - les personnes morales sont :
des associations membres actifs
des associations membres associés
des institutions interrégionales ou internationales membres actifs ou membres associés - Les autres institutions ne peuvent être que membres associés-
des unions d'associations membres actifs
des unions d'associations membres associés.

3) - Le titre de membre honoraire ou bienfaiteur est décerné par le Conseil d'administration sur proposition d'un membre.

4) - La qualité de membre se perd :

- a- par démission adressée par écrit au Président de la Fédération ;
- b- par radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation,
- c- par exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour toute faute grave portant préjudice moral ou matériel à la Fédération. Avant la prise de décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité à fournir toute explication au Conseil d'administration de la Fédération. La décision motivée sera notifiée au membre par lettre recommandée avec accusé de réception dans la quinzaine suivant la décision. Dans les 30 jours suivant la réception de cette notification, le membre exclu peut faire appel de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Président du Conseil d'administration. L'appel sera entendu et jugé par la plus prochaine Assemblée générale. L'appel n'est pas suspensif.
- d- par décès (personne physique) ou par dissolution (personne morale).

II- RESSOURCES

Art. 5 Les Ressources de la Fédération comprennent le montant des cotisations, les subventions, toute autre ressource légale, le montant du revenu de ses biens et les sommes perçues en contrepartie de prestations.

Art. 6 Le montant des cotisations est fixé en Assemblée générale.

Art. 7 La Fédération doit utiliser ses ressources conformément aux buts qu'elle s'est fixés.

III- ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 8 Le Président de la Fédération est de droit Président du Conseil d'administration et Bureau exécutif.

A - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 9 La Fédération est gérée par le Conseil d'administration. Il est élu en Assemblée générale pour 4 ans, renouvelable par moitié tous les 2 ans. Entre 2 Assemblées générales, il prend toutes les décisions pouvant engager la responsabilité de la Fédération. Il est composé au minimum de 8 membres.

Art. 9 Bis

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres. La présence de 1/3 des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de litige, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Art. 10 Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Les remboursements de frais sont seuls acceptés.

B - LE BUREAU EXECUTIF

Art. 11 Parmi les membres du Conseil d'administration, le Président choisit un Bureau exécutif, composé de 6 à 8 membres. La composition minimale est la suivante :

- Le Président de la Fédération, Président du Bureau exécutif
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire adjoint
- 1 Trésorier
- 1 Trésorier adjoint

Le Bureau exécutif met en oeuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Art. 12 Le Bureau exécutif se réunit au moins 2 fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Tout membre du Bureau exécutif qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

C - LE SECRETARIAT PERMANENT

Art. 13 La Fixité du siège exige la présence sur le territoire concerné d'un Secrétariat permanent qui recueille les informations de toutes les parties.

Art. 14 Le Secrétaire permanent, appartenant à un membre actif de la Fédération, est nommé par le Conseil d'administration. La Fédération doit lui assurer tous moyens de réaliser ses tâches.

D - LE PRESIDENT

Art. 15 Le Président de la Fédération est élu en Assemblée générale. Son mandat est de deux ans. Il est rééligible, mais ne peut exercer plus de 2 mandats consécutifs.

Art. 16 Le Président est responsable de la Fédération. Il la représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Vice-Président.

E - L'ASSEMBLEE GENERALE

La Fédération se réunit en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Art. 17 L'Assemblée générale regroupe toutes les catégories de membres de la Fédération et est souveraine.

Art. 18 L'Assemblée ordinaire se réunit tous les 2 ans sur convocation du Président ou à la demande du tiers des membres. La convocation doit parvenir aux membres 2 mois avant la date prévue pour l'A.G. L'ordre du jour de l'A.G. est établi par le Conseil d'administration, 3 mois avant la date prévue pour l'A. G. Il doit être porté sur la convocation.

Art. 19 Les rapports moral et financier du Conseil d'administration, présentés par le Président et le Trésorier, sont soumis à l'approbation de l'A.G.

Art. 20 L'A.G. décide des projets de l'exercice à venir, vote le budget de l'exercice à venir, fixe le montant des cotisations. Au cours de l'A.G., il est procédé à l'élection du Président et au renouvellement par moitié du Conseil d'administration.

Membres actifs et membres associés ont droit de vote.

Chaque membre actif a droit à deux mandats.

Chaque membre associé a droit à 1 mandat.

Une personne physique ne peut être porteuse que d'une procuration et de deux mandats au maximum.

Le quorum est atteint si la moitié + 1 des membres actifs ou associés, à jour de leur cotisation, est réunie. Si le quorum n'est pas atteint l'A.G. se réunit 1 heure après et délibère valablement quel que soit le nombre des participants.

Les élections du Président et des membres du Conseil d'administration ont lieu à bulletin secret ; les autres votes se déroulent à main levée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de litige la voix du Président est prépondérante.

Art. 21 L'A.G. extraordinaire est convoquée et travaille selon les mêmes modalités que l'A.G. ordinaire.

Art. 22 Un règlement intérieur doit être établi par le Conseil d'administration de la Fédération qui le fait approuver par l'Assemblée générale.


IV - MODIFICATIONS ET DISSOLUTION

Art. 23 Les statuts ne peuvent être modifiés et la dissolution de la Fédération prononcée que par une Assemblée générale extraordinaire.

Les propositions de modification ou de dissolution sont inscrites à l'ordre du jour de cette A.G.

Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 24 En cas de dissolution l'A.G. extraordinaire nomme un ou plusieurs liquidateurs. Elle attribue l'actif net, s'il y a lieu, à une ou plusieurs Associations nommément désignées poursuivant des buts similaires.

Approuvés le 19/10/1988
La Secrétaire *La Présidente*


**QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES
ET/OU ARCHIVISTES, DOCUMENTALISTES FRANCOPHONES**

I. Identification de l'association

1.1. Appellation officielle

1.1.1. forme développée :

1.1.2. Sigle :

1.2. Logo

1.2.1. Avez-vous un logo ? oui : : non :

1.2.2. Joindre un modèle et expliquer la signification du logo

1.3. Date de création de l'association

1.4. Siège

1.4.1. adresse

1.4.2. téléphone

1.4.3. télex

1.4.4. télécopieur (Fax)

II. Situation juridique par rapport à la législation nationale

2.1. La procédure de reconnaissance officielle dans votre pays est-elle assez simple ?

plutôt compliquée ?

Expliquez....

III. Organisation

3.1. Quels sont les objectifs principaux de votre Association ?

3.2. Comment est-elle structurée (Comprend-elle des sections, des commissions, etc..) ?

Prière de joindre statuts et règlement intérieur

3.3. Comment est composé le bureau ?

IV. Catégorie de membres

- 4.1. Quelles sont les différentes catégories de membres ? :
- membres individuels ?
 - membres institutionnels ?.....
 - autres membres ?.....

préciser à chaque fois le nombre

4.2 L'Association a-t-elle un personnel rémunéré ?

oui : : non : :

Si oui,

4.2.1. Combien y a-t-il de personnes ? (temps complet ou temps partiel)

.....

4.2.2. Quelles sont leurs fonctions ?

.....

V. Publications : Pour les différentes publications, prière de joindre le dernier numéro

5.1. Revue :

5.1.1. publiez-vous une revue ? oui : : non : :

Si oui, quelle est l'année de création ?

5.1.2. quel est le titre ?.....

5.1.3 la périodicité ?.....

5.1.4. le tirage.....

5.1.5 les modes de diffusion : vente : :

échanges : :

distribution gratuite : :

quel est le nombre d'exemplaires concerné par chaque mode de diffusion ?

5.1.6. Préciser le sommaire type

5.2. Bulletin de liaison

5.2.1. Publiez-vous un bull. de liaison oui : : non : :

Si oui, quelle est l'année de création ?

5.2.2 quel est le titre ?

5.2.3. la périodicité ?

5.2.4. le tirage ?

5.2.5 les modes de diffusion ?

vente : :

échanges : :

distribution gratuite : :

quel est le nombre d'exemplaires concerné par chaque mode de diffusion ?

5.3. Autres publications

5.3.1. Avez d'autres publications ? Quels en sont les titres ?

ouvrages ?

annuaires ?

répertoires ?

autres ? (préciser)

VI. Activités

6.1. quelles sont les différentes activités réalisées par votre association ?

Congrès.....

Séminaires.....

Journées d'études.....

Pour ces manifestations donner les titres et les dates de celles qui se sont tenues au cours des deux dernières années

Formation.....

préciser quelles actions de formation l'association a conduites au cours des deux dernières années

Autres ? (préciser)

6.2. avez-vous une bibliothèque professionnelle pour vos membres ?

6.3. prix décernés

votre association décerne-t-elle des prix ? Si oui, préciser la nature

.....

VII. Relations avec le système professionnel national

7.1. Rôle et place dans le système de formation et/ou d'information professionnelle de votre pays (relations avec les établissements d'enseignement et les organes documentaires)

7.2. Relations avec les pouvoirs publics de votre pays

.....
.....
.....

VIII. Affiliation à d'autres associations professionnelles

8.1. Votre association est-elle membre de fédérations d'associations professionnelles.

Lequelles - préciser

.....
.....

8.2. Entretient-elle des rapports privilégiés avec d'autres associations professionnelles. (jumelage etc... préciser)

.....
.....

IX. Ressources financières

9.1. Quelles sont vos ressources financières ?

9.1.1. Cotisations.....

Nombre de cotisants en 1989.....

Montant.....

9.1.2. Subventions

9.1.3. Autres ressources (préciser)

X. Autres informations (que vous jugez utiles et qui auront été omises dans le questionnaire).

CONVENTION n° 89 01

Entre

l'Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes, ci-après désignée EBAD, localisée à Dakar (Sénégal), B.P. 3252
DAKAR SENEGAL
représentée par M. Souleymane NIANG, recteur de l'université Cheick Anta Diop de Dakar,

et

l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, ci-après désignée ENSB, localisée à Villeurbanne (France), 17-21 bd. du 11 novembre 1918 69623 VILLEURBANNE Cédex
représentée par Jacques KERIGUY, directeur.

il est convenu ce qui suit :

1 - Ayant constaté de nombreux points communs dans leurs objectifs et leurs méthodes de travail, les deux établissements décident de formaliser et d'étendre les actions de coopération qu'ils mènent depuis plusieurs années.

2 - Ces actions sont essentiellement de nature pédagogique. Elles peuvent prendre différentes formes et s'appliquent, en particulier, aux domaines suivants :

a) échange régulier d'informations et d'expériences sur l'évolution des deux établissements et concertation entre les directeurs et les membres du corps enseignant ;

b) acquisition de documents (ouvrages, périodiques, logiciels, documents audio-visuels) par les soins de l'ENSB pour le compte de l'EBAD à partir de listes établies par cette dernière ;

c) organisation à Dakar, par l'ENSB, d'un séminaire annuel à partir d'une demande présentée par le directeur de l'EBAD ; l'organisation à Villeurbanne, par l'EBAD, de séminaires sur un thème intéressant l'ENSB peut également être envisagée ; dans les deux cas, ces séminaires s'adresseront à des formateurs et à des professionnels en activité ; ils pourront être confiés à des enseignants attachés aux deux établissements ou à des personnalités extérieures, recrutées pour leur compétence ;

d) admission à l'ENSB et dans les universités associées d'étudiants sélectionnés par l'EBAD désireux de préparer un diplôme d'études approfondies (DEA) ou une thèse.

Annexe 13

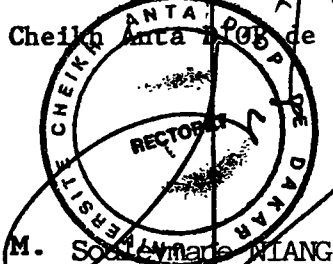
3 - Le programme de coopération sera défini chaque année lors d'une rencontre entre les directeurs des deux établissements en fonction des moyens attribués à la coopération. L'ensemble des actions menées sur une année fera l'objet d'un rapport adressé au ministre de la coopération en France à l'Ambassade de France au Sénégal.

Fait à Dakar le 15 Avril 1989

Fait à Villeurbanne le 24 janvier 1989

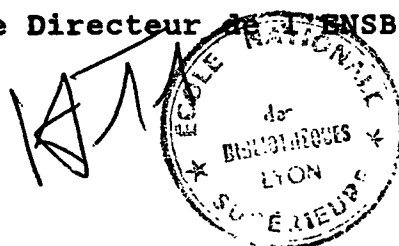
Le Recteur de l'Université

Cheikh Anta Diop de Dakar



M. Souleymane NIANG

Le Directeur de l'ENSB



Jacques KERIGUY



* 9 5 7 5 0 7 6 *